

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

AU 30.06.2015



Le Conseil d'Administration du 29 juillet 2015 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés de Safran et celle du compte de résultat ajusté pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015.

Sommaire

Préambule.....	3
Compte de résultat consolidé semestriel ajusté comparatif et information sectorielle.....	5
Comptes consolidés semestriels condensés du Groupe.....	10
Compte de résultat semestriel consolidé.....	11
Etat du résultat global consolidé	12
Bilan consolidé	13
Variation des capitaux propres consolidés	14
Tableau des flux de trésorerie consolidés	15
Notes annexes aux comptes consolidés semestriels condensés du Groupe	16
<i>Note 1 - Principes et méthodes comptables</i>	<i>17</i>
<i>Note 2 - Principales sources d'estimations</i>	<i>18</i>
<i>Note 3 - Changement de méthode.....</i>	<i>21</i>
<i>Note 4 - Evolution du périmètre</i>	<i>25</i>
<i>Note 5 - Information sectorielle</i>	<i>27</i>
<i>Note 6 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel.....</i>	<i>29</i>
<i>Note 7 - Résultat financier</i>	<i>32</i>
<i>Note 8 - Impôt sur le résultat.....</i>	<i>32</i>
<i>Note 9 - Résultat par action</i>	<i>33</i>
<i>Note 10 - Ecart d'acquisition</i>	<i>34</i>
<i>Note 11 - Immobilisations incorporelles</i>	<i>36</i>
<i>Note 12 - Immobilisations corporelles.....</i>	<i>37</i>
<i>Note 13 - Actifs financiers courants et non courants.....</i>	<i>38</i>
<i>Note 14 - Participations comptabilisées par mise en équivalence</i>	<i>39</i>
<i>Note 15 - Trésorerie et équivalents de trésorerie.....</i>	<i>40</i>
<i>Note 16 - Capitaux propres consolidés.....</i>	<i>41</i>
<i>Note 17 - Provisions.....</i>	<i>43</i>
<i>Note 18 - Dettes soumises à des conditions particulières.....</i>	<i>43</i>
<i>Note 19 - Passifs financiers portant intérêts</i>	<i>44</i>
<i>Note 20 - Autres passifs financiers courants et non courants.....</i>	<i>47</i>
<i>Note 21 - Gestion des risques de marché et dérivés</i>	<i>47</i>
<i>Note 22 - Parties liées.....</i>	<i>51</i>
<i>Note 23 - Engagements hors bilan et passifs éventuels</i>	<i>52</i>
<i>Note 24 - Litiges.....</i>	<i>55</i>
<i>Note 25 - Evénements postérieurs à la date de clôture</i>	<i>57</i>

Préambule

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, Safran établit, en parallèle de ses comptes consolidés, un compte de résultat ajusté.

Il est rappelé que Safran :

- résulte de la fusion au 11 mai 2005 des groupes Sagem et Snecma ; celle-ci a été traitée conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » dans ses comptes consolidés,
- inscrit, depuis le 1^{er} juillet 2005, toutes les variations de juste valeur des instruments dérivés de change en résultat financier, dans le cadre des prescriptions de la norme IAS 39 applicables aux opérations qui ne sont pas qualifiées en comptabilité de couverture (cf. paragraphe 3.1 note 1.f du document de référence 2014).

En conséquence, le compte de résultat consolidé du Groupe est ajusté des incidences :

- de l'allocation du prix d'acquisition réalisée dans le cadre des regroupements d'entreprises. Ce retraitement concerne depuis 2005 les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem/Snecma. A compter de la publication des comptes semestriels 2010, le Groupe a décidé de retraiter les effets des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises, notamment les dotations aux amortissements des actifs incorporels, reconnus lors de l'acquisition, avec des durées d'amortissement longues, justifiées par la durée des cycles économiques des activités dans lesquelles opère le Groupe, ainsi que le produit de réévaluation d'une participation antérieurement détenue dans une activité en cas d'acquisition par étapes ou d'apport à une co-entreprise ;
- de la valorisation des instruments dérivés de change afin de rétablir la substance économique réelle de la stratégie globale de couverture du risque de change du Groupe :
 - ainsi le chiffre d'affaires net des achats en devises est valorisé au cours de change effectivement obtenu sur la période, intégrant le coût de mise en œuvre de la stratégie de couverture, et
 - la totalité des variations de juste valeur des instruments dérivés de change afférentes aux flux des périodes futures est neutralisée.

Les variations d'impôts différés résultant de ces éléments sont aussi ajustées.

TABLE DE PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU COMPTE DE RESULTAT AJUSTE

L'incidence de ces ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

	Données consolidées 30.06.2015	Couverture de change		Regroupements d'entreprises		Données ajustées 30.06.2015
		Revalorisation du chiffre d'affaires (1)	Différés des résultats sur couvertures (2)	Amortissements incorporels fusion Sagem/Snecma (3)	Effet des autres regroupements d'entreprises (4)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires	8 708	(305)	-	-	-	8 403
Autres produits et charges opérationnels courants	(7 381)	14	(12)	55	76	(7 248)
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	16	-	-	-	-	16
Résultat opérationnel courant	1 343	(291)	(12)	55	76	1 171
Autres produits et charges opérationnels non courants	32	-	-	-	(36)	(4)
Résultat opérationnel	1 375	(291)	(12)	55	40	1 167
Coût de la dette	(10)	-	-	-	-	(10)
Résultat financier lié au change	(2 445)	291	2 123	-	-	(31)
Autres produits et charges financiers	2	-	-	-	-	2
Résultat financier	(2 453)	291	2 123	-	-	(39)
Produit (charge) d'impôts	494	-	(804)	(19)	(24)	(353)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	4	-	-	-	-	4
Résultat de cession de titres Ingenico Group	419	-	-	-	-	419
Résultat net des activités poursuivies	(161)	-	1 307	36	16	1 198
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(32)	-	(1)	(1)	-	(34)
Résultat net part du Groupe	(193)	-	1 306	35	16	1 164

(1) Revalorisation (par devise) du chiffre d'affaires net des achats en devises au cours couvert (incluant les primes sur options dénouées), par reclassement des variations de valeur des couvertures affectées aux flux de la période.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux des périodes futures pour 2 123 M€ hors impôts, et effet de la prise en compte des couvertures dans l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour (12) M€.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de fusion Sagem/Snecma.

(4) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs identifiés lors de regroupements d'entreprises pour 76 M€ et annulation de la plus-value d'apport à la JV Airbus Safran Launchers pour (36) M€.

Il est rappelé que seuls les états financiers consolidés semestriels condensés font l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes, y compris les agrégats "chiffre d'affaires" et "résultat opérationnel" fournis en données ajustées dans la note 5 "Information sectorielle".

Les données financières ajustées, autres que celles fournies dans la note 5 "Information sectorielle", font l'objet de travaux de vérification au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

**Compte de résultat
consolidé semestriel
ajusté comparatif et
information sectorielle**

Compte de résultat semestriel ajusté

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014 Données ajustées publiées	Impact IFRIC 21 *	30.06.2014 Données ajustées retraitées	30.06.2015 Données ajustées
Chiffre d'affaires	7 208	-	7 208	8 403
Autres produits	139	-	139	141
Produits des activités ordinaires	7 347	-	7 347	8 544
Production stockée	416	-	416	452
Production immobilisée	509	-	509	444
Consommations de l'exercice	(4 355)	-	(4 355)	(5 037)
Frais de personnel	(2 405)	-	(2 405)	(2 596)
Impôts et taxes	(139)	(25)	(164)	(173)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(304)	-	(304)	(388)
Dépréciations d'actifs	(47)	-	(47)	(26)
Autres produits et charges opérationnels courants	(59)	-	(59)	(65)
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	18	-	18	16
Résultat opérationnel courant	981	(25)	956	1 171
Autres produits et charges opérationnels non courants	(10)	-	(10)	(4)
Résultat opérationnel	971	(25)	946	1 167
Coût de la dette nette	(21)	-	(21)	(10)
Résultat financier lié au change	20	-	20	(31)
Autres produits et charges financiers	(10)	-	(10)	2
Résultat financier	(11)	-	(11)	(39)
Résultat avant impôts	960	(25)	935	1 128
Produit (charge) d'impôts	(313)	9	(304)	(353)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	7	-	7	4
Résultat de cession des titres Ingenico Group	-	-	-	419
Résultat de la période	654	(16)	638	1 198
Attribuable :				
aux propriétaires de la société mère	632	(16)	616	1 164
aux intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)	22	-	22	34
Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)				
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	1,52	(0,04)	1,48	2,80
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	1,52	(0,04)	1,48	2,80

* Les données publiées au titre du premier semestre 2014 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » (cf. Note 3.b - Impacts au 30 juin 2014)

Information sectorielle

Les secteurs opérationnels et les agrégats présentés sont définis en note 5.

Au 30 juin 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires	4 486	2 414	616	885	8 401	2	8 403	305	-	8 708
Résultat opérationnel courant	944	199	15	66	1 224	(53)	1 171	303	(131)	1 343
Autres produits et charges opérationnels non courants	2	8	-	(10)	-	(4)	(4)	-	36	32
Résultat opérationnel	946	207	15	56	1 224	(57)	1 167	303	(95)	1 375
Cash-flow libre	247	(36)	25	(66)	170	(74)	96	-	-	96

Au 30 juin 2014*

<i>(en millions d'euros)</i>	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires	3 763	2 137	584	722	7 206	2	7 208	(236)	-	6 972
Résultat opérationnel courant	727	197	43	64	1 031	(75)	956	(244)	(155)	557
Autres produits et charges opérationnels non courants	(1)	-	2	(4)	(3)	(7)	(10)	-	-	(10)
Résultat opérationnel	726	197	45	60	1 028	(82)	946	(244)	(155)	547
Cash-flow libre	142	(19)	(22)	31	132	(91)	41	-	-	41

* Les données publiées au titre du premier semestre 2014 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » (cf. Note 3.b - Impacts au 30 juin 2014)

Chiffre d'affaires en données ajustées

(en millions d'euros)

	30.06.2014	30.06.2015
Propulsion Aéronautique et Spatiale		
Première monte, produits et prestations associés	1 751	1 872
Services	1 864	2 439
Ventes d'études	115	149
Autres	33	26
sous total	3 763	4 486
Equipements Aéronautiques		
Première monte, produits et prestations associés	1 438	1 545
Services	590	690
Ventes d'études	91	130
Autres	18	49
sous total	2 137	2 414
Défense		
Vente d'équipements	379	401
Services	137	152
Ventes d'études	66	59
Autres	2	4
sous total	584	616
Sécurité		
Vente d'équipements	571	700
Services	140	178
Ventes d'études	4	5
Autres	7	2
sous total	722	885
 Holding et autres		
Autres	2	2
sous total	2	2
Total	7 208	8 403

Information par zone géographique

Au 30 juin 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe (Hors France)	Amériques	Asie- Océanie	Afrique- Moyen Orient	Total en données ajustées	Couverture de change	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires par destination	1 802	1 725	3 095	1 144	637	8 403	305	8 708
en %	21%	20%	37%	14%	8%			

Au 30 juin 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe (Hors France)	Amériques	Asie- Océanie	Afrique- Moyen Orient	Total en données ajustées	Couverture de change	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires par destination	1 534	1 580	2 727	835	532	7 208	(236)	6 972
en %	21%	22%	38%	12%	7%			

**Comptes consolidés
semestriels condensés
du Groupe**

Compte de résultat semestriel consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	30.06.2014 *	30.06.2015
Chiffre d'affaires	6	6 972	8 708
Autres produits	6	139	141
Produits des activités ordinaires		7 111	8 849
Production stockée		397	452
Production immobilisée		509	444
Consommations de l'exercice	6	(4 354)	(5 051)
Frais de personnel	6	(2 405)	(2 596)
Impôts et taxes		(164)	(173)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	6	(448)	(510)
Dépréciations d'actifs	6	(49)	(23)
Autres produits et charges opérationnels courants	6	(58)	(65)
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	14	18	16
Résultat opérationnel courant		557	1 343
Autres produits et charges opérationnels non courants	6	(10)	32
Résultat opérationnel		547	1 375
Coût de la dette nette		(21)	(10)
Résultat financier lié au change		455	(2 445)
Autres charges et produits financiers		(10)	2
Résultat financier	7	424	(2 453)
Résultat avant impôts		971	(1 078)
Produit (charge) d'impôts	8	(326)	494
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	14	7	4
Résultat de cession des titres Ingenico Group	4	-	419
Résultat net des activités poursuivies		652	(161)
Résultat de la période		652	(161)
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère		634	(193)
aux participations ne donnant pas le contrôle		18	32
Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)	9		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		1,52	(0,46)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		1,52	(0,46)

* Les données publiées au titre du premier semestre 2014 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » (cf. Note 3.b - Impacts au 30 juin 2014)

Etat du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	30.06.2014 *	30.06.2015
Résultat net de la période	652	(161)
Autres éléments du résultat global		
Eléments recyclables en résultat net	46	241
Actifs financiers disponibles à la vente	8	(11)
Ecart de change et couverture d'investissement net	36	198
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global	2	25
Quote-part recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	-	29
Eléments non recyclables en résultat net	(9)	38
Ecart actuariels sur engagements retraites et assimilés	(14)	53
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global	5	(15)
Total des autres éléments du résultat global	37	279
Total du résultat global pour la période	689	118
Attribuable :		
- aux propriétaires de la société mère	671	82
- aux participations ne donnant pas le contrôle	18	36

* Les données publiées au titre du premier semestre 2014 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » (cf. Note 3.b - Impacts au 30 juin 2014)

Au 30 juin 2015, les autres éléments du résultat global comprennent les montants suivants qui ont été reclassés en résultat net sur la période :

- (4) millions d'euros au titre des actifs financiers disponibles à la vente (consécutivement à la cession des titres Myriad)
- 1 million d'euros au titre de la quote-part recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (consécutivement à la cession des titres Ingenico Group).

Au 30 juin 2015, les écarts de conversion comprennent un montant de 12 millions d'euros (3 millions d'euros au 30 juin 2014) relatif à des financements pérennes accordés à des filiales étrangères. Ces financements sont qualifiés d'investissements nets à l'étranger et traités en application des dispositions prévues, à ce titre, par la norme IAS 21. Les écarts de conversion comprennent également un montant de (84) millions d'euros au 30 juin 2015 ((8) millions d'euros au 30 juin 2014) correspondant, aux différences de change relatives à l'émission par Safran de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US en février 2012 qualifiée de couverture d'investissement net de certaines activités américaines du Groupe.

Par ailleurs, le solde concerne les écarts de conversion sur sociétés étrangères (268 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 41 millions d'euros au 30 juin 2014).

Conformément à IAS 19 révisée, les variations d'écarts actuariels sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur en résultat.

Les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation des engagements de retraite sont obtenus par référence au rendement des obligations privées de première catégorie (AA). Ainsi le Groupe se réfère à l'indice Iboxx. Les principales hypothèses de taux d'actualisation retenues pour le calcul des engagements de retraite ont été mises à jour comme suit :

	31/12/2013	30/06/2014	31/12/2014	30/06/2015
Zone Euro	3,00%	2,50%	1,75%	2,25%
Grande-Bretagne	4,50%	4,50%	3,50%	3,50%

Par ailleurs, l'hypothèse de taux d'inflation retenue sur la Grande-Bretagne s'établit comme suit :

	31/12/2013	30/06/2014	31/12/2014	30/06/2015
Taux d'inflation en Grande-Bretagne	3,35%	3,35%	3,20%	3,20%

Bilan consolidé

ACTIF				
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	1er janvier 2014 *	31.12.2014 *	30.06.2015
Ecarts d'acquisition	10	3 399	3 420	3 554
Immobilisations incorporelles	11	4 620	5 536	5 852
Immobilisations corporelles	12	2 463	2 928	3 171
Actifs financiers non courants	13	370	446	376
Participations comptabilisées par mise en équivalence	14	680	771	727
Dérivés actifs non courants	21	-	29	19
Impôts différés actifs	8	203	228	998
Autres actifs financiers non courants		12	-	-
Actifs non courants		11 747	13 358	14 697
Actifs financiers courants	13	195	221	484
Dérivés actifs courants	21	864	377	625
Stocks et en-cours de production		3 998	4 265	4 878
Créances clients et autres débiteurs		4 967	5 827	6 528
Actifs d'impôts exigibles	8	380	452	525
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	1 547	1 633	1 789
Actifs courants		11 951	12 775	14 829
Total actif		23 698	26 133	29 526

PASSIF				
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	1er janvier 2014 *	31.12.2014 *	30.06.2015
Capital émis	16	83	83	83
Réserves	16	5 150	6 259	6 174
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente	16	29	50	39
Résultat de l'exercice		1 386	(126)	(193)
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		6 648	6 266	6 103
Participations ne donnant pas le contrôle		178	225	254
Capitaux propres		6 826	6 491	6 357
Provisions	17	1 738	1 870	2 107
Dettes soumises à des conditions particulières	18	670	713	717
Passifs financiers non courants portant intérêts	19	1 291	1 658	1 733
Dérivés passifs non courants	21	36	-	-
Impôts différés passifs	8	1 271	735	759
Autres passifs financiers non courants	20	140	101	64
Passifs non courants		5 146	5 077	5 380
Provisions	17	1 220	1 459	1 348
Passifs financiers courants portant intérêts	19	1 445	1 507	1 574
Fournisseurs et autres créditeurs		8 648	9 618	10 433
Passifs d'impôts exigibles	8	199	220	383
Dérivés passifs courants	21	150	1 636	3 953
Autres passifs financiers courants	20	64	125	98
Passifs courants		11 726	14 565	17 789
Total passif		23 698	26 133	29 526

* Les données publiées au titre de l'exercice 2014 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » (cf. Note 3.a - Impacts au 1er janvier 2014 et Note 3.c - Impacts au 31 décembre 2014)

Variation des capitaux propres consolidés

	Capital émis	Primes d'émission	Titres d'autocontrôle	Actifs financiers disponibles à la vente	Ecart de conversion et couverture d'investissement net	Autres réserves	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Résultat net	Autres	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>												
1er janvier 2014 *	83	3 360	(19)	29	29	1 986	(297)	1 386	91	6 648	178	6 826
Résultat global de la période	-	-	-	8	36	-	(14)	634	7 (a)	671	18	689
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	(6)	-	-	-	-	-	-	(6)	-	(6)
Dividendes	-	-	-	-	-	(266)	-	-	-	(266)	(10)	(276)
Acompte sur dividendes 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	1 386	-	(1 386)	4	4	(4)	-
30.06.2014 *	83	3 360	(25)	37	65	3 106	(311)	634	102	7 051	182	7 233
Résultat global de la période	-	-	-	13	231	-	(99)	(760)	57 (a)	(558)	40	(518)
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	6	-	-	-	-	-	-	6	-	6
Acompte sur dividendes 2014	-	-	-	-	-	(233)	-	-	-	(233)	-	(233)
Autres variations	-	-	-	-	-	(1)	-	-	1	-	3	3
31.12.2014 *	83	3 360	(19)	50	296	2 872	(410)	(126)	160	6 266	225	6 491
Résultat global de la période	-	-	-	(11)	224	-	52	(193)	10 (a)	82	36	118
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)	-	(3)
Dividendes	-	-	-	-	-	(267)	-	-	-	(267)	(18)	(285)
Acompte sur dividendes 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	(126)	-	126	25	25	11	36
30.06.2015	83	3 360	(22)	39	520	2 479	(358)	(193)	195	6 103	254	6 357

* Les données publiées au titre de l'exercice 2014 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » (cf. Note 3.a - Impacts au 1er janvier 2014, Note 3.b - Impacts au 30 juin 2014 et Note 3.c - Impacts au 31 décembre 2014).

(a) cf. tableau ci-dessous :

	Effet impôt sur les écarts actuariels	Effet impôt sur les écarts de conversion	Total
Résultat global 1er semestre 2014 (propriétaires de la société mère)	5	2	7
Résultat global 2ème semestre 2014 (propriétaires de la société mère)	29	28	57
Résultat global 1er semestre 2015 (propriétaires de la société mère)	(15)	25	10

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30.06.2014 *	30.06.2015
I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère		634	(193)
Amortissements, dépréciations et provisions (1)		522	576
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	14	(7)	16
Variation de juste valeur des dérivés de change et matières premières (2)	21	(251)	2 149
Résultat de cession d'éléments d'actifs (3)		(1)	(471)
Résultat-part des participations ne donnant pas le contrôle		18	32
Autres (4)		200	(614)
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement		1 115	1 495
Variation nette des stocks et en-cours de production		(374)	(569)
Variation nette des dettes et créances d'exploitation (5)	21	80	95
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs		-	(55)
Variation du besoin en fonds de roulement		(294)	(529)
	TOTAL I (6)	821	966
II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Capitalisation des frais de R&D (7)	11	(374)	(259)
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles (8)		(107)	(252)
Décaissements nets sur immobilisations corporelles (9)		(299)	(359)
Décaissements nets sur acquisitions de titres ou d'activités		(221)	(20)
Encaissements nets sur cessions de titres ou d'activités		3	376
Encaissements / décaissements nets sur titres de participations et prêts		(54)	(40)
	TOTAL II	(1 052)	(554)
III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Variation de capital - propriétaires de la société mère		-	-
Variation de capital - participations ne donnant pas le contrôle		-	(3)
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle	16.c	(6)	(3)
Remboursement d'emprunts	19	(23)	(34)
Nouveaux emprunts	19	208	-
Variation des avances remboursables	18	(17)	(11)
Variation des financements court terme	19	318	68
Dividendes et acomptes sur dividendes versés aux actionnaires de la société mère	16.c	(266)	(267)
Dividendes versés aux minoritaires		(10)	(18)
	TOTAL III	204	(268)
Incidence des variations de taux de change	TOTAL IV	3	12
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	I+II+III+IV	(24)	156
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 547	1 633
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	15	1 523	1 789
Variation de trésorerie		(24)	156

* Les données publiées au titre du premier semestre 2014 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » (cf. Note 3.b - Impacts au 30 juin 2014)

(1) dont au 30 juin 2015 : 433 M€ d'amortissements (381 M€ au 30 juin 2014), 12 M€ de dépréciations (50 M€ au 30 juin 2014) et 131 M€ de provisions (91 M€ au 30 juin 2014).

(2) dont 2 138 M€ au titre des dérivés de change au 30 juin 2015 ((237) M€ au 30 juin 2014).

(3) dont résultat de cession de la participation dans Ingenico Group avant impôts 443 M€ (419 M€ net d'impôts).

(4) dont au 30 juin 2015 : (730) M€ d'impôts différés sur variation de juste valeur des dérivés de change (71 M€ au 30 juin 2014).

(5) dont au 30 juin 2015 : (82) M€ de primes versées sur options de change (cf. Note 21 – Gestion des risques de marché et dérivés) présentées au bilan en dérivés passifs courants (12 M€ de primes reçues au 30 juin 2014).

(6) dont (111) M€ d'impôts payés au 30 juin 2015 ((117) M€ d'impôts payés au 30 juin 2014) ; dont intérêts versés (34) M€ au 30 juin 2015 ((31) M€ au 30 juin 2014) et intérêts reçus 20 M€ au 30 juin 2015 (18 M€ au 30 juin 2014).

(7) dont (16) M€ d'intérêts capitalisés au 30 juin 2015 et (19) M€ au 30 juin 2014.

(8) dont au 30 juin 2015 : (250) M€ d'acquisitions d'immobilisations incorporelles ((95) M€ au 30 juin 2014) et (2) M€ de variation de dettes sur acquisitions d'immobilisations (13 M€ au 30 juin 2014).

(9) dont au 30 juin 2015 : (334) M€ d'acquisitions d'immobilisations corporelles ((284) M€ au 30 juin 2014), 14 M€ de produits de cessions (21 M€ au 30 juin 2014) et (39) M€ de variation de dettes sur acquisitions d'immobilisations ((36) M€ au 30 juin 2014).

**Notes annexes aux
comptes consolidés
semestriels condensés
du Groupe**

La société Safran (2, Bd du Général Martial Valin - 75724 Paris cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France, et est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les comptes consolidés semestriels condensés reflètent la situation comptable de la société Safran et de ses filiales contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable (le « Groupe »).

Les comptes consolidés semestriels condensés et les notes annexes sont établis en euros et toutes les valeurs sont arrondies au million près sauf mention expresse.

Le Conseil d'Administration du 29 juillet 2015 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés semestriels condensés 2015.

Note 1 - Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés de Safran et ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et telles qu'adoptées par l'Union Européenne (disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) à la date d'arrêté des comptes consolidés semestriels condensés par le Conseil d'Administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board ("IASB") c'est à dire, les IFRS, les International Accounting Standards ("IAS") et les interprétations émises par l'IFRS Interpretations Committee ("IFRIC") ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretations Committee ("SIC").

Les comptes consolidés condensés au 30 juin 2015 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et avec toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour l'établissement des comptes consolidés condensés au 30 juin 2015, le groupe Safran a appliqué les mêmes principes et méthodes comptables que dans ses comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (Cf. § 3.1. Note 1 du document de référence 2014), à l'exception des spécificités requises par la norme IAS 34 (utilisation de taux annuels projetés, corrigés des principales différences permanentes, pour le calcul de l'impôt du Groupe) et des changements suivants :

Evolutions des principes et méthodes comptables

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS appliqués de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Améliorations des IFRS publiées en décembre 2013 (cycle 2011-2013)
- IFRIC 21 « Taxes ».

Les modifications et impacts liés à l'interprétation IFRIC 21 sont détaillés en note 3 « Changement de méthode ».

Les autres textes applicables de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés et appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Néant.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

- IFRS 9 « Instruments financiers »
- IFRS 15 « Produits provenant de contrats avec les clients »
- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » - Amélioration de la présentation et des informations fournies en annexe
- Amendements d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles » - Clarification sur les méthodes d'amortissement et de dépréciation acceptables
- Amendements d'IAS 19 « Avantages du personnel » - Contributions des employés
- Amendements d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée / coentreprise
- Amendements d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », d'IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » - Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement
- Amendements d'IFRS 11 « Partenariats » - Acquisition d'une participation dans une opération conjointe
- Améliorations des IFRS publiées en décembre 2013 (cycle 2010-2012)
- Améliorations des IFRS publiées en septembre 2014 (cycle 2012-2014).

A l'exception des amendements à IAS 19 et des améliorations des IFRS publiées en décembre 2013, ces nouvelles normes et amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne et ne peuvent donc pas être appliqués par anticipation, quand bien même la norme l'autoriserait.

Le Groupe est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

Note 2 - Principales sources d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés, préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » décrites ci-dessus, implique que la Direction du Groupe procède à certaines estimations et retienne des hypothèses qui affectent la valorisation des résultats, des actifs et des passifs consolidés.

Les hypothèses utilisées sont différenciées selon les activités du Groupe et sont considérées comme réalistes et raisonnables. Les estimations induites sont fondées sur l'expérience passée du Groupe et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations, notamment contractuelles et commerciales, disponibles à la date de préparation des états financiers. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, notamment dans le cadre de l'évolution de l'environnement économique mondial et de l'environnement propres aux secteurs d'activité du Groupe, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. En pareil cas, les hypothèses et le cas échéant les montants comptables des éléments d'actif et de passif concernés sont ajustés en conséquence.

Par ailleurs, les études de sensibilité réalisées par le Groupe en faisant évoluer les hypothèses utilisées sur les principales sources d'estimation permettent d'anticiper les effets liés à la volatilité et au manque de visibilité de l'environnement économique global, notamment dans certains secteurs d'activité du Groupe. Ces analyses sont revues régulièrement par la Direction.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

a) Estimations liées aux programmes et contrats

Les estimations principales et significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers ont trait à la préparation des prévisions des flux futurs de trésorerie au titre des programmes et contrats (business plan). Le montant total des flux de trésorerie attendus au titre d'un programme ou contrat traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce programme ou contrat.

Les hypothèses utilisées et les estimations induites liées aux programmes et contrats portent sur des périodes de temps parfois très longues, jusqu'à plusieurs dizaines d'années, et tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles afférentes à chacun des programmes et contrats étudiés.

Ces estimations sont principalement soumises aux hypothèses de volumes et de cadences associées des produits vendus, de prix de vente et de coûts de production associés, des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés ainsi que d'aléas et risques contractuels normaux au titre de dépassements de coûts prévisibles. Elles sont également soumises, dans les cas où les flux futurs sont actualisés, au taux d'actualisation propre retenu pour chaque programme et contrat. Dans le cas où les informations sont disponibles, notamment pour les principaux programmes et contrats aéronautiques civils, les hypothèses de volumes et de cadences associées des produits vendus prises par le Groupe sont analysées au regard des hypothèses diffusées par les principaux donneurs d'ordres.

Les prévisions de flux futurs de trésorerie (actualisées ou non en fonction des cas) sont utilisées dans la détermination des éléments suivants :

- **dépréciation des actifs immobilisés** : les écarts d'acquisition ainsi que les actifs affectés à des programmes (programmes aéronautiques, frais de développement et actifs corporels de production) font l'objet de tests de dépréciation comme indiqué en note 1.i du document de référence 2014. Les valeurs recouvrables de ces actifs sont déterminées essentiellement sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie telles que définies ci-dessus.

- **capitalisation des frais de développement** : les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées dans la note 1.j du document de référence 2014. La détermination des avantages économiques futurs, critère nécessaire et fondamental à l'activation des frais d'un projet, est réalisée sur la base des prévisions de flux futurs de trésorerie en retenant les hypothèses clés décrites ci-dessus. Le Groupe a également recours à des estimations afin de déterminer la durée d'utilité de ces projets.

- **marges à terminaison sur les contrats à l'avancement** : le Groupe comptabilise certains de ces contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée selon les jalons atteints ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations du Groupe est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

- **pertes sur engagement de livraisons** : dans le modèle économique du secteur aéronautique, les contrats de vente de série peuvent se révéler déficitaires en particulier lorsqu'ils n'intègrent pas

spécifiquement les ventes de rechanges. Par conséquent, si le Groupe est irrémédiablement engagé à livrer dans le cadre de ces contrats déficitaires et qu'une perte est probable dans un avenir prévisible, une provision pour pertes sur engagement de livraisons est constituée. Elle fait appel à des estimations, notamment sur l'horizon de l'engagement ferme à produire et à livrer et sur les coûts de production prévisionnels.

- **avances remboursables** : les prévisions de remboursements des avances remboursables reçues de la part de l'Etat sont basées sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements et des pièces de rechange, le cas échéant. Elles sont donc issues des business plan préparés par les directions opérationnelles en retenant les hypothèses clés décrites ci-dessus.

Toute modification des estimations et hypothèses, retenues pour la détermination des prévisions de flux futurs de trésorerie au titre des programmes et des contrats, pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe et/ou sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues font l'objet d'analyses de sensibilité systématiques et sont donc revues régulièrement par la Direction.

b) Provisions

Le montant des provisions est déterminé au plus juste par la Direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience acquise et, dans certains cas, d'estimations d'experts.

Plus particulièrement, les provisions contractuelles relatives aux garanties de fonctionnement émises par le Groupe tiennent compte de paramètres tels que le coût estimé des réparations et, le cas échéant, le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. L'appréciation de la valeur de ces obligations peut être fondée sur une évaluation statistique.

Par ailleurs, l'estimation des provisions relatives aux garanties financières accordées par le Groupe est basée sur la valeur estimée des actifs sous-jacents faisant l'objet des garanties financières, sur la probabilité de défaut des compagnies clientes, ainsi que, le cas échéant, sur le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Lors du dénouement de ces obligations, le montant des coûts ou pénalités qui seront finalement encourus ou payés pourra différer sensiblement des montants initialement provisionnés et régulièrement revus et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

c) Engagements de retraites et prestations assimilées

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent des hypothèses actuarielles telles que le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires, la date de départ à la retraite ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Les calculs actuariels induits sont réalisés par des actuaires externes au Groupe. A la date de préparation des états financiers, le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont appropriées et justifiées.

Cependant, dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, notamment concernant le taux d'actualisation retenu, il pourrait en résulter une modification substantielle des passifs présentés au bilan, relatifs à ces engagement de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi, et des capitaux propres.

d) Créances clients et autres créances

Une estimation des risques sur encaissements basée notamment sur des renseignements commerciaux, sur les tendances économiques du moment et sur la solvabilité de chaque client est mise en œuvre afin de déterminer, client par client, une éventuelle dépréciation.

e) Allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur.

L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels (recours au prix de marché), d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer tels que par exemple les actifs incorporels ou les passifs éventuels. Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

f) Litiges

Certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales susceptibles, au regard des incertitudes éventuelles, d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe, comme décrit dans la note 24 « Litiges ».

La Direction du Groupe procède au recensement des procédures en cours, revoit régulièrement leur évolution et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. Des conseillers internes ou externes participent à la détermination des coûts pouvant être encourus.

La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la Direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

Note 3 - Changement de méthode

Depuis le 1er janvier 2015, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » qui définit la date de comptabilisation d'un passif au titre d'une taxe. La date de comptabilisation correspond désormais au fait générateur de la taxe, tel que celui-ci est défini par la réglementation locale applicable.

Ainsi, le passif au titre de certaines taxes, principalement françaises et américaines dans le cas du groupe Safran, ainsi que la charge annuelle correspondante sont désormais comptabilisés en totalité à la date du fait générateur de ces taxes (généralement 1er janvier). Auparavant, le passif et la charge faisaient l'objet d'une comptabilisation étalée sur l'ensemble de l'exercice.

Conformément à la norme IAS 8, s'agissant d'un changement de méthode, une information comparative sur l'exercice antérieur liée à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 est présentée dans les états financiers 2015.

Les impacts de ce changement de méthode sur les états financiers 2014 sont présentés ci-dessous :

3.a. IMPACTS A L'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER 2014

Bilan consolidé d'ouverture au 1^{er} janvier 2014 :

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	1er janvier 2014 publié	Impact IFRIC 21	1er janvier 2014 retraité
Actifs non courants	11 747	-	11 747
Actifs courants	11 951	-	11 951
Total actif	23 698	-	23 698

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	1er janvier 2014 publié	Impact IFRIC 21	1er janvier 2014 retraité
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	6 635	13	6 648
Participations ne donnant pas le contrôle	178		178
Capitaux propres	6 813	13	6 826
Provisions	1 738		1 738
Dettes soumises à des conditions particulières	670		670
Passifs financiers non courants portant intérêts	1 291		1 291
Dérivés passifs non courants	36		36
Impôts différés passifs	1 264	7	1 271
Autres passifs financiers non courants	140		140
Passifs non courants	5 139	7	5 146
Provisions	1 220		1 220
Passifs financiers courants portant intérêts	1 445		1 445
Fournisseurs et autres crédateurs	8 668	(20)	8 648
Passifs d'impôts exigibles	199		199
Dérivés passifs courants	150		150
Autres passifs financiers courants	64		64
Passifs courants	11 746	(20)	11 726
Total passif	23 698	-	23 698

Les impacts sur le bilan consolidé d'ouverture au 1er janvier 2014 découlent de l'annulation de :

- la dette relative à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) qui était comptabilisée au bilan consolidé au 31 décembre 2013, mais dont le fait générateur se situe au 1er janvier 2014, et
- l'impôt différé lié au décalage qui existait entre la date de comptabilisation de la charge relative à cette taxe et sa date de déductibilité fiscale.

3.b. IMPACTS AU 30 JUIN 2014

Compte de résultat consolidé du premier semestre 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014 publié	Impacts IFRIC 21	30.06.2014 retraité
Chiffre d'affaires	6 972		6 972
Autres produits	139		139
Produits des activités ordinaires	7 111		7 111
Production stockée	397		397
Production immobilisée	509		509
Consommations de l'exercice	(4 354)		(4 354)
Frais de personnel	(2 405)		(2 405)
Impôts et taxes	(139)	(25)	(164)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(448)		(448)
Dépréciations d'actifs	(49)		(49)
Autres produits et charges opérationnels courants	(58)		(58)
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	18		18
Résultat opérationnel courant	582	(25)	557
Autres produits et charges opérationnels non courants	(10)		(10)
Résultat opérationnel	572	(25)	547
Résultat financier	424		424
Résultat avant impôts	996	(25)	971
Produit (charge) d'impôts	(335)	9	(326)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	7		7
Résultat net des activités poursuivies	668	(16)	652
Résultat de la période	668	(16)	652
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère	650	(16)	634
aux participations ne donnant pas le contrôle	18		18
Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	1,56	(0,04)	1,52
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	1,56	(0,04)	1,52

Les impacts sur le compte de résultat consolidé du 1er semestre 2014 découlent de la comptabilisation de la totalité de la charge annuelle 2014 au titre de certaines taxes, principalement françaises et américaines, à la date de leur fait générateur (généralement le 1er janvier) et non plus étalée sur l'ensemble de l'exercice. Ce changement de date de comptabilisation génère également un effet d'impôt associé sur le 1er semestre 2014.

L'interprétation IFRIC 21 n'a pas d'impact sur les autres éléments du résultat global du 1er semestre 2014.

Données sectorielles du premier semestre 2014 :

(en millions d'euros)	Propulsion Aéro- nautique et Spatiale	Equipe- ments Aéro- nautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupe- ments d'entreprises	Total en données consolidées
Résultat opérationnel courant publié	745	202	44	65	1 056	(75)	981	(244)	(155)	582
Impact IFRIC 21	(18)	(5)	(1)	(1)	(25)	-	(25)			(25)
Résultat opérationnel courant retraité	727	197	43	64	1 031	(75)	956	(244)	(155)	557

3.c. IMPACTS AU 31 DECEMBRE 2014

Bilan consolidé au 31 décembre 2014 :

ACTIF	31.12.2014 publié	Impacts IFRIC 21	31.12.2014 retraité
(en millions d'euros)			
Actifs non courants	13 358	-	13 358
Actifs courants	12 775	-	12 775
Total actif	26 133	-	26 133

PASSIF	31.12.2014 publié	Impacts IFRIC 21	31.12.2014 retraité
(en millions d'euros)			
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	6 253	13	6 266
Participations ne donnant pas le contrôle	225		225
Capitaux propres	6 478	13	6 491
Provisions	1 870		1 870
Dettes soumises à des conditions particulières	713		713
Passifs financiers non courants portant intérêts	1 658		1 658
Impôts différés passifs	728	7	735
Autres passifs financiers non courants	101		101
Passifs non courants	5 070	7	5 077
Provisions	1 459		1 459
Passifs financiers courants portant intérêts	1 507		1 507
Fournisseurs et autres créditeurs	9 638	(20)	9 618
Passifs d'impôts exigibles	220		220
Dérivés passifs courants	1 636		1 636
Autres passifs financiers courants	125		125
Passifs courants	14 585	(20)	14 565
Total passif	26 133	-	26 133

Données sectorielles de l'année 2014 :

(en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupe- ments d'entreprises	Total en données consolidées
BFR brut opérationnel publié	(201)	1 137	398	151	1 485	(147)	1 338	-	-	1 338
Impact IFRIC 21	12	5	2	-	19	1	20	-	-	20
BFR brut opérationnel retraité	(189)	1 142	400	151	1 504	(146)	1 358	-	-	1 358

Note 4 - Evolution du périmètre

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2015

JV Airbus Safran Launchers (ASL)

Le 3 décembre 2014, suite aux décisions de l'ESA (Agence Spatiale Européenne) relatives aux orientations choisies pour le développement et la production du nouveau lanceur Ariane 6, Safran et Airbus Group ont annoncé la signature d'un accord visant à créer une entreprise commune 50/50, nommée Airbus Safran Launchers (ASL). Les 2 partenaires ont organisé cette opération en 2 phases successives.

La première phase a été finalisée le 14 janvier 2015, rendant ainsi ASL opérationnelle dès janvier 2015. Le pilotage et la gestion de l'ensemble des programmes de lanceurs spatiaux existants, ainsi que les participations de Safran dans Europropulsion, Regulus et Arianespace ont été apportés à la joint-venture au cours de cette première phase. En contrepartie de ses apports Safran a reçu 50 % des titres émis par ASL, reconnus en « participations comptabilisées par mise en équivalence » pour un montant de 69 millions d'euros. La perte de contrôle dans les activités et participations apportées au cours de cette première phase a généré un produit de réévaluation de 36 millions d'euros reconnus en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

Au cours de la deuxième phase, Airbus Group et Safran ont pour objectif de réunir au sein de cette joint-venture l'ensemble de leurs contrats, actifs et moyens industriels relatifs aux lanceurs spatiaux et aux activités de propulsion associées. Cette deuxième phase sera initiée et mise en œuvre une fois le contrat de développement d'Ariane 6 confié à ASL et toutes les modalités juridiques et financières définies entre les partenaires. Une fois cet objectif atteint, ASL sera alors en mesure de réaliser toutes les activités de conception, développement, production et commercialisation des lanceurs spatiaux et des systèmes de propulsion associés pour applications civiles et militaires.

Par ailleurs, le 16 juin 2015, un accord a été trouvé entre ASL et le CNES, visant l'acquisition par la joint-venture des 34,68% de participation détenus par le CNES dans Arianespace. Après soumission du projet à toutes les procédures réglementaires de consultation et d'approbation requises, ASL pourrait ainsi devenir actionnaire à 74% d'Arianespace.

Cession de participation dans Ingenico Group

En date du 19 mai 2015, Morpho a cédé à Bpifrance 5,5% de sa participation dans Ingenico Group, soit 3,3 millions d'actions dans le cadre d'une transaction hors marché à un prix unitaire de 109 euros par action, soit un montant total de 364 millions d'euros.

Simultanément, Safran a confié la cession des 3,6% de participation résiduelle de Morpho dans Ingenico Group à une institution financière. Cette cession fait l'objet d'une couverture au travers d'un tunnel et Morpho percevra le produit de cette cession à maturité de l'instrument de couverture, soit au plus tard en décembre 2015.

Suite à ces deux opérations de cession, un profit net d'impôt de 419 millions d'euros a été reconnu sur le premier semestre 2015, représentant la plus-value nette réalisée sur la cession à Bpifrance ainsi que la meilleure estimation de la plus-value nette sur la cession de la participation résiduelle, tenant compte de la juste valeur de l'instrument de couverture au 30 juin 2015.

RAPPEL DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2014

EATON

Safran a finalisé le 9 mai 2014, l'acquisition des activités de distribution électrique et de solutions intégrées pour cockpit d'Eaton Aerospace, un fournisseur nord-américain présent sur le marché des avions commerciaux et militaires.

Le montant en numéraire de la transaction s'élève à 197 millions d'euros.

L'allocation définitive du prix d'acquisition se résume comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allocation préliminaire	Allocation définitive
Prix d'acquisition des titres	197	197
Juste valeur des actifs nets :		
Actifs nets à la date d'acquisition	21	16
Juste valeur de la technologie	29	29
Juste valeur des relations clientèles	57	57
Réévaluation des stocks	1	1
Autres corporelles	3	3
Juste valeur des actifs et passifs acquis	111	106
Ecart d'acquisition	86	91

La finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition, au cours du premier semestre 2015, a conduit à augmenter de 5 millions d'euros l'écart d'acquisition par rapport au 31 décembre 2014.

Les activités de distribution électrique sont consolidées au sein du périmètre des activités de Labinal Power Systems (« Equipements Aéronautiques »), celles concernant les solutions intégrées de cockpit au sein des activités de Sagem (« Défense »).

La contribution aux résultats du Groupe sur les 8 derniers mois de l'exercice 2014 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014
Chiffres d'affaires	50
Résultat opérationnel courant (1)	2

(1) Hors charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels identifiés et consommations des stocks réévalués dans le cadre de l'allocation préliminaire du prix d'acquisition (6 M€ au 31 décembre 2014).

Acquisition de la participation de Sabena Technics dans la société Hydrep

Le 15 septembre 2014, Safran a finalisé l'acquisition de la participation de Sabena Technics dans la société Hydrep portant ainsi sa détention dans cette société de 50% à 100%. Hydrep est leader dans la réparation de trains d'atterrissage pour l'aviation régionale, d'affaires et les hélicoptères.

Cette société, considérée au 1^{er} janvier 2014 comme une co-entreprise au sens de la norme IFRS 11 « Partenariats », a donc été consolidée sur les 3 premiers trimestres 2014 par mise en équivalence à 50%, puis par intégration globale à 100% sur le 4^{ème} trimestre. Cette société est intégrée au secteur opérationnel « Equipements Aéronautiques ».

Cette opération est qualifiée de regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3 et, à ce titre, a généré un écart d'acquisition de 20 millions d'euros et la reconnaissance en résultat d'un produit de réévaluation de la quote-part antérieurement détenue pour 8 millions d'euros, comptabilisé en 2014 en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

La contribution aux résultats du Groupe au titre du 4^{ème} trimestre est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014
Chiffres d'affaires	10
Résultat opérationnel courant	4

Note 5 - Information sectorielle

Secteurs présentés

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels » l'information par secteur opérationnel reflète les différentes activités de Safran.

Les secteurs opérationnels du Groupe correspondent aux regroupements de filiales autour des filiales de rang 1 (« paliers »), ces paliers étant organisés autour de la nature des produits vendus et des services rendus. Ces secteurs opérationnels sont regroupés en 4 secteurs présentés agissant dans des domaines d'activités cohérents caractérisés par leurs produits et leurs marchés.

Secteur Propulsion aéronautique et spatiale

Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, moteurs de fusées, hélicoptères civils et militaires, missiles tactiques, drones. Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Equipements aéronautiques

Le Groupe couvre l'ensemble du cycle de vie des équipements et sous-systèmes destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires. Il est présent dans les systèmes d'atterrissage et de freinage, dans les systèmes et les équipements moteurs notamment les nacelles et inverseurs de poussée et les transmissions de puissance mécanique. Le Groupe est également présent dans les différentes étapes de la chaîne électrique et les services d'ingénierie associés, ainsi que dans les systèmes de ventilation. Les équipements aéronautiques comprennent aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Défense

Ce domaine regroupe toutes les activités destinées aux marchés de la défense navale, terrestre et aéronautique. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des solutions et des services en optronique, avionique, électronique et logiciels critiques, pour les marchés civils et de défense. Il est présent dans les domaines de la navigation inertielle pour les applications aéronautiques, marines et terrestres, des commandes de vol pour hélicoptères, des systèmes optroniques et de drones tactiques (boules gyrostabilisées de viseurs, périscopes, caméras infrarouge, jumelles multifonctions, système aérien d'observation), des équipements et systèmes de défense.

Secteur Sécurité

Les activités de Sécurité regroupent, à travers le monde, des solutions qui sécurisent et simplifient la vie des individus en tant que citoyens, consommateurs ou employés et permettent aussi la protection des infrastructures critiques et la sûreté des déplacements. Elles proposent des solutions d'identification basées sur des technologies multi-biométriques (reconnaissance d'empreintes digitales, de l'iris et du visage) y compris des solutions de sécurisation et d'authentification des transactions (domaine des solutions d'identité et de sécurité) ainsi que des systèmes de détection de substances dangereuses et illicites (domaine de la détection).

Holding et Autres

Sous la terminologie « Holding et Autres », le Groupe regroupe les activités propres à Safran et aux holdings dans certains pays.

Mesure de la performance des secteurs présentés

Les informations présentées par secteur dans les tableaux page 7 sont identiques à celles présentées au Directeur Général, qui, conformément à l'organisation de la gouvernance du Groupe, a été identifié comme le « Principal Décideur Opérationnel » aux fins d'évaluation de la performance des secteurs d'activité et d'allocation des ressources entre ces différentes activités.

La mesure de performance de chaque secteur d'activité, telle que revue par le Directeur Général, est fondée sur les données ajustées contributives telles qu'explicitées dans le préambule (cf. page 3).

Les données par secteur d'activité suivent les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les comptes consolidés (cf. § 3.1 note 1 du document de référence 2014) à l'exception des retraitements opérés pour les données ajustées (cf. préambule).

Les cessions inter-secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Le cash-flow libre représente le solde des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles après déduction des décaissements liés aux investissements incorporels et corporels.

Les éléments chiffrés de l'information sectorielle 2014 et 2015 sont présentés aux pages 7 à 9.

Note 6 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel

CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014	30.06.2015
Première monte, produits et prestations associés	3 066	3 560
Vente d'équipements de défense et sécurité	941	1 105
Services	2 638	3 602
Ventes d'études	267	356
Autres	60	85
Total	6 972	8 708

AUTRES PRODUITS

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014	30.06.2015
Crédit impôt recherche (1)	73	76
Crédit impôt compétitivité et emploi	19	19
Autres subventions d'exploitation	38	36
Autres produits d'exploitation	9	10
Total	139	141

(1) Dont 7 M€ liés à des crédits d'impôt recherche complémentaires au titre de l'exercice 2014 inclus dans le produit de l'année 2015 (11 M€ au titre de l'exercice 2013 dans le produit de l'année 2014)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est calculé par année civile et correspond à 6% des rémunérations versées inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC. Le Groupe constate un produit à recevoir au rythme des charges de rémunération correspondantes.

Compte tenu de ses caractéristiques et par analogie au traitement retenu pour le crédit impôt recherche, le Groupe considère ce crédit d'impôt comme une subvention d'exploitation.

CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014	30.06.2015
Fournitures, matières premières et autres	(1 368)	(1 530)
Marchandises	(87)	(112)
Variation de stocks	(24)	117
Sous-traitance	(1 624)	(2 054)
Achats non stockés	(207)	(251)
Services extérieurs	(1 044)	(1 221)
Total	(4 354)	(5 051)

FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014	30.06.2015
Salaires et traitements	(1 524)	(1 660)
Charges sociales	(633)	(665)
Participation des salariés	(51)	(60)
Intéressement	(71)	(78)
Abondement	(32)	(34)
Prime de partage des profits	(5)	-
Forfait social	(32)	(36)
Autres coûts sociaux	(57)	(63)
Total	(2 405)	(2 596)

L'augmentation des salaires et traitements s'explique par les mesures salariales, l'augmentation des effectifs résultant des recrutements effectués par les sociétés du Groupe pour accompagner la croissance ainsi que, dans une moindre mesure, des variations de périmètre.

L'augmentation des charges de participation et d'intéressement est liée à l'amélioration des résultats du Groupe.

Le dispositif de prime de partage des profits a été abrogé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015.

Le forfait social correspond aux contributions patronales sur certains accessoires du salaire. Son taux est de 20% et son champ d'application vise l'intéressement, la participation, l'abondement de l'employeur au PEE et au PERCO, la retraite supplémentaire d'entreprise et la prime de partage des profits.

DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014	30.06.2015
Dotations nettes aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	(213)	(224)
- immobilisations corporelles	(168)	(209)
Total dotations nettes aux amortissements (1)	(381)	(433)
Total dotations nettes aux provisions	(67)	(77)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(448)	(510)

(1) dont amortissements des actifs valorisés à la juste valeur lors de la fusion Sagem / Snecma : (55) M€ au 30 juin 2015 contre (74) M€ au 30 juin 2014, et lors des acquisitions récentes : (76) M€ au 30 juin 2015 contre (57) M€ au 30 juin 2014

DEPRECIATIONS D'ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations		Reprises	
	30.06.2014	30.06.2015	30.06.2014	30.06.2015
Immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	(3)	3	5
Actifs financiers	(3)	-	1	-
Stocks et en-cours de production	(113)	(116)	75	85
Créances	(37)	(13)	30	19
Total	(158)	(132)	109	109

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014	30.06.2015
Plus et moins-values de cessions d'actifs	1	(3)
Redevances, brevets et licences	(7)	(15)
Pertes sur créances irrécouvrables	(6)	(3)
Autres produits et charges d'exploitation	(46)	(44)
Total	(58)	(65)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014	30.06.2015
Produits de réévaluation de participations antérieurement détenues	-	36
Autres éléments inhabituels	(10)	(4)
Total	(10)	32

Au 30 juin 2015, le produit de réévaluation lié aux apports du Groupe lors la création de la société commune entre Safran et Airbus Group, Safran Airbus Launchers, a été comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels non courants » pour un montant de 36 millions d'euros (cf. Note 4 - Evolution du périmètre).

Par ailleurs, suite à la fermeture du fonds de pension « *contracted out* » de la société Aircelle Ltd remplacé par un régime de retraite à cotisations définies, un produit (« *curtailment gain* ») d'un montant de 12 millions d'euros a été constaté dans les autres éléments inhabituels. Outre ce montant, les autres éléments inhabituels correspondent principalement à des charges non courantes d'adaptation de l'outil industriel dans les activités de la sécurité pour un montant de 10 millions d'euros, ainsi qu'à des coûts de transaction et d'intégration au titre de regroupements d'entreprises pour un montant de 4 millions d'euros.

Au 30 juin 2014, les autres éléments inhabituels correspondent principalement à des coûts de transaction et d'intégration au titre de regroupement d'entreprises pour un montant de 6 millions d'euros.

Note 7 - Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014	30.06.2015
Charges financières liées aux passifs financiers portant intérêts	(40)	(30)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	19	20
Coût de la dette nette	(21)	(10)
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change	206	(2 123)
Gain ou perte de change	254	(260)
Ecart de change net sur les provisions	(5)	(62)
Résultat financier lié au change	455	(2 445)
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de taux d'intérêt et de matières premières	14	(11)
Charges nettes liées aux opérations de cession d'actifs financiers	-	5
Dividendes reçus	2	3
Composante financière de la charge IAS19	(12)	(9)
Effet d'actualisation	(26)	6
Autres	12	8
Autres produits et charges financiers	(10)	2
Résultat financier	424	(2 453)
dont charges financières	(84)	(2 495)
dont produits financiers	508	42

Au 30 juin 2015, la perte liée aux dérivés de couverture de change est constituée des variations de juste valeur des dérivés de change afférents aux flux des périodes futures. Cette perte découle principalement de la diminution du cours spot EUR/USD (1,12 fin juin 2015 contre 1,21 fin décembre 2014).

Note 8 - Impôt sur le résultat

L'impôt du Groupe est calculé en utilisant les taux annuels projetés dans chaque juridiction fiscale du Groupe et corrigé des principales différences permanentes.

Le produit d'impôt au 30 juin 2015 est de 494 millions d'euros. Il se compose d'une charge d'impôts exigibles de (235) millions d'euros et d'un produit d'impôts différés de 729 millions d'euros.

Le produit d'impôts différés est principalement lié à la variation de juste valeur des instruments de couverture de change afférents aux flux des périodes futures enregistrée en résultat financier à hauteur de (2 123) millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 contre 206 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014.

Note 9 - Résultat par action

	Index	30.06.2014 *	30.06.2015
Numérateur (en M€)			
Résultat net part du Groupe	(a)	634	(193)
Dénominateur (en titres)			
Nombre total de titres	(b)	417 029 585	417 029 585
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	701 604	648 904
Nombre de titres hors autocontrôle	(d)=(b-c)	416 327 981	416 380 681
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	416 440 876	416 432 773
Actions ordinaires potentiellement dilutives :			
Nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f)=(d'+e)	416 440 876	416 432 773
Ratio : résultat par action (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(g)=(a*1million)/(d')	1,52	(0,46)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(h)=(a*1million)/(f)	1,52	(0,46)

* Les données publiées au titre du premier semestre 2014 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de l'interprétation de IFRIC 21 « Taxes » (cf. Note 3.b - Impacts au 30 juin 2014)

Note 10 - Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

	31.12.2014						30.06.2015
	Net	Variation de périmètre	Regroupement d'UGT	Dépréciation	Ajustement de prix et d'affectation des actifs et passifs identifiables	Effet des variations de change et autres	Net
<i>(en millions d'euros)</i>							
Snecma - moteurs d'avions	405	-	-	-	-	-	405
Turbomeca (yc Microturbo) - turbines d'hélicoptères	306	-	-	-	-	-	306
Techspace Aero - composants de moteurs d'avions	47	-	-	-	-	-	47
Herakles - propulsion spatiale et stratégique	202	(16)	-	-	-	-	186
Autres	1	-	-	-	-	-	1
Total Propulsion	961	(16)	-	-	-	-	945
Aircelle - nacelles et aérostructures	213	-	-	-	-	-	213
Safran Engineering Services - ingénierie	78	-	-	-	-	-	78
Messier Bugatti Dowty (yc Sofrance) - systèmes d'atterrissage et de freinage	188	-	-	-	-	-	188
Technofan - systèmes de ventilation	10	-	-	-	-	-	10
Labinal Power Systems- chaine électrique	464	9	-	-	2	26	501
Total Equipements Aéronautiques	953	9	-	-	2	26	990
Sagem - défense	123	-	-	-	3	10	136
Total Défense	123	-	-	-	3	10	136
Morpho - identification	986	-	(986)	-	-	-	-
Morpho - solutions d'entreprises	65	-	(65)	-	-	-	-
Morpho - détection	332	-	-	-	-	28	360
Morpho - solutions d'identité et de sécurité	-	-	1 051	-	-	72	1 123
Total Sécurité	1 383	-	-	-	-	100	1 483
Total	3 420	(7)	-	-	5	136	3 554

Les écarts d'acquisition relatifs aux co-entreprises sont désormais inclus dans le montant des participations comptabilisées par mise en équivalence (cf. Note 14 - Participations comptabilisées par mise en équivalence).

Mouvements de la période :

Les principaux mouvements de la période concernent :

- La réorganisation des activités d'identification (solutions d'identité, équipements biométriques et services d'enrôlement biométrique), de sécurité des transactions et de sécurité des identités commerciales du Groupe dans un seul pôle d'expertise dénommé « solutions d'identité et de sécurité ». Cette nouvelle UGT est issue du regroupement des UGT « identification » et « solutions d'entreprises ». Cette réorganisation est liée à l'évolution du marché de la sécurité vers le numérique et la mobilité entraînant une interdépendance de plus en plus forte des technologies, des marchés et des organisations ;
- L'apport de la société Regulus à Airbus Safran Launchers, entreprise commune entre Safran et Airbus Group (cf. Note 4 – Evolution de périmètre) a entraîné la diminution de l'écart d'acquisition de l'UGT « Herakles » de 16 millions d'euros ;
- La première consolidation de la société Aerosource Inc. spécialisée dans la maintenance et la réparation d'équipements électriques entraînant l'augmentation de l'écart d'acquisition de l'UGT « Labinal Power Systems » de 9 millions d'euros ;
- L'allocation définitive du prix d'acquisition des activités de distribution électrique et de solutions intégrées pour cockpit d'Eaton Aerospace générant une augmentation des écarts d'acquisition des UGT « Labinal Power Systems » et « Sagem » pour respectivement 2 millions d'euros et 3 millions d'euros (cf. Note 4 - Evolution du périmètre).

Test de dépréciation annuel :

Le Groupe réalise les tests de dépréciation annuels sur ces écarts d'acquisition au cours du premier semestre.

Le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie, présentées dans le tableau ci-dessus, en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans chaque UGT. Elle est estimée généralement à 10 ans mais peut être étendue pour les activités dont les cycles de développement et de production sont considérés comme plus longs,
- Les prévisions d'exploitation utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme. Ces prévisions et hypothèses sont celles retenues par le Groupe dans le plan à moyen terme pour les quatre prochaines années puis, pour la période au-delà, dans le plan à long terme,
- La valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme qui est, le plus souvent, équivalente à la dernière année du plan long terme,
- Concernant le dollar US, le cours moyen utilisé pour les années 2015 à 2018 s'établit à 1,23 et 1,35 au-delà (à titre de comparaison pour l'année 2014, le cours moyen utilisé pour les années 2014 à 2017 s'établissait à 1,25 et 1,35 au-delà), hypothèses de cours telles que retenues pour les exercices prévisionnels réalisés au cours du premier semestre, tenant compte du portefeuille de devises de couverture de change (cf. Note 21 - Gestion des risques de marché et dérivés).
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1,5% pour l'UGT de la Défense (sans changement par rapport à 2014) et à 2% pour les UGT de la Propulsion, de la Sécurité et des Equipements (sans changement par rapport à 2014).
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 7,5 % après impôts (sans changement par rapport à 2014) appliqué à des flux de trésorerie après impôts, à l'exception des UGT de la Sécurité pour lesquelles un taux de 8,5% a été retenu (sans changement par rapport à 2014).

Il résulte de ce test qu'aucune dépréciation complémentaire à celles déjà constatées sur les actifs pris isolément n'est à constater et que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie totalement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe. Aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'avait été constatée à l'issue du test de dépréciation annuel conduit en 2014.

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur les principaux écarts d'acquisition du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du cours du dollar US / Euro de +/- 5%,
- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de + 0,5%,
- Variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5%.

En 2015, comme en 2014, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables.

Note 11 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014			30.06.2015		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Programmes aéronautiques (1)	3 103	(1 841)	1 262	2 408	(1 221)	1 187
Frais de développement	3 241	(574)	2 667	3 491	(625)	2 866
Concessions et accords commerciaux	587	(200)	387	718	(212)	506
Logiciels	520	(406)	114	546	(434)	112
Marques	147	(14)	133	147	(14)	133
Relations commerciales	752	(329)	423	803	(393)	410
Technologies	406	(153)	253	432	(184)	248
Autres	384	(87)	297	483	(93)	390
Total	9 140	(3 604)	5 536	9 028	(3 176)	5 852

(1) dont 1 975 M€ réévalués à la juste valeur dans le cadre de la fusion Sagem / Snecma en 2005 (2 670 M€ au 31 décembre 2014) et 433 M€ réévalués à la juste valeur dans le cadre de l'acquisition de l'activité RTM322 (turbines d'hélicoptères).

La variation de 695 millions d'euros de la valeur brute et des amortissements cumulés sur le premier semestre 2015 marque la fin de la période d'amortissement de programmes réévalués dans le cadre de la fusion Sagem/Snecma.

La valeur des marques à durée de vie indéfinie est de 119 millions d'euros. Ces marques sont constituées de la marque Snecma (85 millions d'euros) et de la marque Turbomeca (34 millions d'euros).

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements/ dépréciations	Net
Au 31.12.2014	9 140	(3 604)	5 536
Capitalisation des frais de R&D (1)	259	-	259
Capitalisation des autres immobilisations incorporelles	99	-	99
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	151	-	151
Sorties et cessions	(1)	-	(1)
Dotations aux amortissements	-	(224)	(224)
Dépréciations en résultat	-	(2)	(2)
Reclassement	(728)	702	(26)
Ecart de change	108	(48)	60
Au 30.06.2015	9 028	(3 176)	5 852

(1) dont 16 M€ d'intérêts capitalisés au 30 juin 2015 (19 M€ au 30 juin 2014)

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en résultat opérationnel courant pour la période, y compris charges d'amortissement, est de 483 millions d'euros (393 millions d'euros au 30 juin 2014).

Par ailleurs, des amortissements/dépréciations de (131) millions d'euros ont été constatés sur les valeurs réévaluées : affectation du prix d'acquisition du groupe Snecma pour (55) millions d'euros (ce montant est en réduction de 17 millions d'euros par rapport au 30 juin 2014 suite à la fin de l'amortissement d'un des principaux programmes aéronautiques réévalués) et des autres acquisitions pour (76) millions d'euros.

Les tests de dépréciation réalisés au 30 juin 2015 ainsi que ceux au 30 juin 2014, n'ont pas conduit à constater de dépréciation.

Note 12 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014			30.06.2015		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	237	-	237	249	-	249
Constructions	1 564	(756)	808	1 629	(789)	840
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 379	(3 131)	1 248	4 591	(3 268)	1 323
Immobilisations en cours, avances et acomptes	539	(2)	537	661	(1)	660
Agencement et aménagement de terrains	58	(34)	24	56	(36)	20
Constructions sur sol d'autrui	73	(42)	31	80	(48)	32
Matériels informatiques et autres	449	(406)	43	471	(424)	47
Total	7 299	(4 371)	2 928	7 737	(4 566)	3 171

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.12.2014	7 299	(4 371)	2 928
Immobilisations générées en interne	102	-	102
Acquisitions (1)	255	-	255
Sorties et cessions	(102)	77	(25)
Dotations aux amortissements	-	(209)	(209)
Dépréciations en résultat	-	12	12
Reclassement	24	1	25
Variations de périmètre	33	(5)	28
Ecart de change	126	(71)	55
Au 30.06.2015	7 737	(4 566)	3 171

(1) dont 23 M€ d'immobilisations financées par contrat de location financement

Note 13 - Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014			30.06.2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres de participation non consolidés (1)	546	(213)	333	466	(184)	282
Autres actifs financiers (2)	438	(104)	334	671	(93)	578
Total	984	(317)	667	1 137	(277)	860

(1) dont 57 M€ au 30 juin 2015 de titres cotés Embraer et 70 M€ au 31 décembre 2014 de titres cotés Embraer et Myriad, classés en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS13 (comme au 31 décembre 2014)

(2) dont 37 M€ de créance nette au titre des garanties obtenues dans le cadre de l'acquisition de SME (cf. note 23.b) au 30 juin 2015

Les titres de participation non consolidés sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur ou au coût si celle-ci n'est pas déterminable de façon fiable.

Le Groupe ne détient plus de titres de la société Myriad au 30 juin 2015.

Le Groupe a examiné la valeur des différents titres disponibles à la vente, afin de déterminer au cas par cas, en fonction de l'ensemble des informations disponibles et compte tenu du contexte actuel de marché, s'il y avait lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Ils se composent de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	30.06.2015
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	224	214
Prêts sociaux	30	30
Dépôts et cautionnements	8	9
Prêts liés au financement des ventes	11	30
Autres	61	295
Total	334	578
non courant	113	94
courant	221	484

Les avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées sont des avances renouvelables en compte courant.

Les autres actifs financiers évoluent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2014	334
Augmentation	289
Diminution	(14)
Dépréciation (reprise / dotation)	2
Effet des variations de change	1
Reclassement	(33)
Variation de périmètre	(1)
Au 30.06.2015	578

L'augmentation des autres actifs financiers sur le premier semestre 2015 a principalement pour origine la créance de 239 millions d'euros sur institution financière découlant de la cession de la participation résiduelle de 3.6% dans Ingenico Group (cf. note 4).

La juste valeur des autres actifs financiers est proche de la valeur nette comptable.

Note 14 - Participations comptabilisées par mise en équivalence

La part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	30.06.2015
Entreprises associées (Ingenico Group)	153	-
Co-entreprises	618	727
Total	771	727

L'évolution du poste des titres mis en équivalence se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2014	771
Quote-part de résultat net des co-entreprises	16
Quote-part de résultat net des entreprises associées	4
Dividendes reçus des co-entreprises et entreprises associées	(36)
Variation de périmètre	(99)
Ecart de change	46
Autres variations	25
Au 30.06.2015	727

Les principaux mouvements de périmètre relatifs aux participations comptabilisées par mise en équivalence concernent la cession de la participation dans Ingenico Group et l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société Airbus Safran Launchers (cf. note 4).

Au 30 juin 2015, comme au 31 décembre 2014, il n'y a pas d'engagements hors bilan du Groupe relatifs aux co-entreprises et entreprises associées.

14.a. ENTREPRISES ASSOCIEES (INGENICO GROUP)

Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Ingenico Group sur le 1^{er} semestre 2015 (cf. note 4).

La part du Groupe, dans le résultat global d'Ingenico Group jusqu'à la date de cession des titres est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014	30.06.2015
Résultat net des activités poursuivies	7	4
Autres éléments du résultat global	(2)	1
Total du résultat global	5	5

14.b. CO-ENTREPRISES

Le Groupe détient les participations dans les co-entreprises suivantes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM 56,
- ULIS : fabrication de détecteurs infrarouges non refroidis,
- SOFRADIR : fabrication de détecteurs infrarouges refroidis,
- SEMMB : fabrication de sièges éjectables,
- A-Pro : réparation de trains d'atterrissage pour avions régionaux et avions d'affaires,
- CFM Materials LP : négoce de pièces d'occasion de CFM56,
- Roxel SAS : holding,
- Roxel France SA : motoriste de missiles tactiques,
- Roxel Ltd : motoriste de missiles tactiques,
- EIMASS : identification,
- SAIFEI : câblage électrique,
- Airbus Safran Launchers : lanceurs spatiaux

La part du Groupe dans le résultat global de ces co-entreprises est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014	30.06.2015
Résultat net des activités poursuivies	18	16
Autres éléments du résultat global	3	28
Total du résultat global	21	44

Note 15 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La composition du poste au 30 juin 2015 se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	30.06.2015
OPCVM	22	13
Placements à court terme	795	812
Dépôts à vue	816	964
Total	1 633	1 789

Les OPCVM sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS13.

L'évolution du poste trésorerie et équivalents de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2014	1 633
Variations de la période	144
Ecart de change	12
Au 30.06.2015	1 789

Note 16 - Capitaux propres consolidés

16.a. CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2015, le capital social de Safran, entièrement libéré, est composé de 417 029 585 actions de 0,20 euro chacune.

A l'exception de ses actions, les capitaux propres de Safran n'incluent pas d'autres instruments de capitaux propres émis.

16.b. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La structure du capital a évolué comme suit :

31 décembre 2014

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote (*)	% Droits de vote (*)
Public	264 821 713	63,50%	270 605 602	52,73%
Etat	91 693 131	21,99%	130 693 131	25,47%
Actionnariat salarié et anciens salariés	59 911 414	14,37%	111 926 730	21,80%
Autodétention / Autocontrôle	603 327	0,14%	-	-
Total	417 029 585	100,00%	513 225 463	100,00%

(*) Droits de vote exerçables

30 juin 2015

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote (*)	% Droits de vote (*)
Public	283 361 558	67,95%	289 152 398	56,54%
Etat	75 193 131	18,03%	114 193 131	22,33%
Actionnariat salarié et anciens salariés	57 825 992	13,86%	108 110 263	21,13%
Autodétention / Autocontrôle	648 904	0,16%	-	-
Total	417 029 585	100,00%	511 455 792	100,00%

(*) Droits de vote exerçables

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 648 904 actions d'autodétention sont privées de droit de vote.

Le 3 mars 2015, l'État français a finalisé la cession de 3,96 % du capital de Safran, au terme d'un placement institutionnel privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels. Ainsi au 30 juin 2015, sa participation s'élève à 18,03 % du capital de Safran.

Actions d'autodétention

Le nombre d'actions d'autodétention a augmenté depuis le 31 décembre 2014 suite à l'acquisition nette de 45 577 actions dans le cadre du contrat de liquidité du Groupe.

L'Assemblée Générale du 31 mai 2012 avait donné l'autorisation au Conseil d'Administration de vendre et d'acheter des actions de la société dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ainsi, le Groupe a signé en 2012 un contrat de liquidité avec Oddo, avec pour objectif l'animation du marché sur le titre Safran. Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat s'élèvent à 10 millions d'euros.

L'Assemblée Générale du 23 avril 2015 a renouvelé cette autorisation.

Dans le cadre de ces autorisations et de ce contrat de liquidité, sur le premier semestre 2015, la société a acheté 1 326 876 actions pour 82 millions d'euros et en a vendu 1 281 299 actions pour 78 millions d'euros.

Au 30 juin 2015, 130 300 actions sont détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité.

16.c. CAPITAUX PROPRES

Leur évolution résulte des événements suivants :

	M€
Capitaux propres part du Groupe avant résultat au 31 décembre 2014 *	6 392
- Affectation du résultat 31 décembre 2014	(126)
- Distribution du solde de dividendes 2014	(267)
- Variation écarts de conversion et couverture d'investissement net	224
- Impôts courants comptabilisés en capitaux propres sur couvertures d'investissements nets	25
- Variation des écarts actuariels sur engagements de retraite	52
- Impôts différés comptabilisés en capitaux propres sur variation des écarts actuariels	(15)
- Livraison et cession d'actions propres	(3)
- Actifs financiers disponibles à la vente	(11)
- Autres	25
	<hr/>
Capitaux propres part du Groupe avant résultat au 30 juin 2015	6 296

* Les données publiées au titre de l'exercice 2014 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » (cf. Note 3.c - Impacts au 31 décembre 2014)

16.d. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre de 2014, un dividende de 1,20 euro par action a été distribué et versé partiellement en 2014 au travers d'un acompte d'un montant unitaire de 0,56 euro par action, soit un montant de 233 millions d'euros, et pour le solde au cours du premier semestre 2015 au travers d'un versement de 0,64 euro par action, soit un montant de 267 millions d'euros.

Note 17 - Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2014	Dotations	Reprises				Autres	30.06.2015
			Utilisations	Reclassements	Sans objet	Variations de périmètre		
Garanties de fonctionnement	765	154	(69)	-	(67)	-	7	790
Garanties financières	24	4	-	-	(13)	-	8	23
Prestations à fournir	734	306	(191)	-	(15)	-	7	841
Engagements de retraites et assimilés	918	38	(44)	-	(12)	-	(37)	863
Contrats commerciaux et créances à long terme	173	19	(8)	-	(5)	2	(21)	160
Pertes à terminaison et pertes sur engagements de livraisons	404	177	(53)	(38)	(65)	3	1	429
Litiges	31	12	(3)	-	(4)	-	(2)	34
Autres (1)	280	56	(32)	-	(16)	(1)	28	315
Total	3 329	766	(400)	(38)	(197)	4	(9)	3 455
non courant	1 870							2 107
courant	1 459							1 348

(1) Dont une provision de 76 M€ (79 M€ au 31 décembre 2014) constituée au titre des passifs et passifs éventuels environnementaux faisant l'objet d'une garantie spécifique accordée par SNPE à Safran dans le cadre de l'acquisition de SME et ses filiales (cf. Note 23 - Engagements hors bilan et passifs éventuels)

(en millions d'euros)	30.06.2015
Dotations nettes comptabilisées en résultat opérationnel (1)	77
Dotations nettes comptabilisées en résultat financier	54
Total des dotations nettes	131

(1) Dont 77M€ en résultat opérationnel courant (cf. Note 6 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel).

Des reclassements sont opérés lorsqu'une provision a initialement été inscrite au passif, notamment en provision pour pertes à terminaison ou pertes sur engagement de livraisons et est ensuite reclassée à l'actif, par exemple en dépréciation des stocks et en-cours.

Note 18 - Dettes soumises à des conditions particulières

Les dettes soumises à des conditions particulières correspondent essentiellement aux avances remboursables consenties par l'Etat français.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	
Au 31.12.2014	713
Nouvelles avances reçues	7
Remboursement d'avances	(18)
Charges d'intérêts et actualisation	14
Ecart de change	1
Au 30.06.2015	717

La valeur des dettes soumises à des conditions particulières fait l'objet d'estimations portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement. Leur juste valeur ne peut être estimée de façon fiable.

Note 19 - Passifs financiers portant intérêts

Décomposition des passifs financiers portant intérêts :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	30.06.2015
Emprunt obligataire	214	207
Billets non garantis de premier rang en USD	999	1 081
Dettes de crédit-bail	143	153
Emprunts à long terme	302	292
Total des passifs financiers non courants portant intérêts (partie > 1 an dette financière à l'origine)	1 658	1 733
Dettes de crédit-bail	19	21
Emprunts à long terme	347	226
Intérêts courus non échus	12	11
Passifs financiers courants portant intérêts à long terme dès l'origine	378	258
Billets de trésorerie	946	1 054
Concours bancaires court terme et assimilés	183	262
Passifs financiers courants portant intérêts à court terme dès l'origine	1 129	1 316
Total des passifs financiers courants portant intérêts (< 1 an)	1 507	1 574
Total des passifs financiers portant intérêts (1)	3 165	3 307

(1) La juste valeur des passifs financiers portant intérêts est de 3 326 millions d'euros (3 184 millions d'euros au 31 décembre 2014).

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2014	3 165
Augmentation des emprunts (1)	23
Diminution des emprunts	(34)
Variations des financements court-terme	68
Ecart de change	85
Au 30.06.2015	3 307

(1) dont 23 M€ d'augmentation des dettes de crédit-bail

Les échéances des passifs portant intérêts sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	30.06.2015
Échéances en :		
N + 1	1 507	1 574
N + 2 à N + 5	469	478
Au-delà de 5 ans	1 189	1 255
Total	3 165	3 307

La répartition des emprunts par devise s'analyse comme suit :

<i>(en millions)</i>	31.12.2014		30.06.2015	
	devises	euros	devises	euros
EUR	2 001	2 001	1 971	1 971
USD	1 386	1 142	1 490	1 332
CAD	-	-	1	1
Autres	NA	22	NA	3
Total		3 165		3 307

L'analyse des taux des passifs portant intérêts fait ressortir :

- Une décomposition globale taux fixe et variable, avant couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total		Non courant				Courant			
	31.12.2014	30.06.2015	31.12.2014		30.06.2015		31.12.2014		30.06.2015	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux Moyen	Base	Taux Moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	1 320	1 473	1 264	4,06%	1 334	4,06%	56	1,35%	139	0,44%
Taux variable	1 845	1 834	394	1,25%	399	0,95%	1 451	0,64%	1 435	0,23%
Total	3 165	3 307	1 658	3,39%	1 733	3,34%	1 507	0,67%	1 574	0,25%

- Une décomposition globale taux fixe et variable, après couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total		Non courant				Courant			
	31.12.2014	30.06.2015	31.12.2014		30.06.2015		31.12.2014		30.06.2015	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux Moyen	Base	Taux Moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	235	324	179	3,92%	185	3,89%	56	1,35%	139	0,44%
Taux variable	2 930	2 983	1 479	1,88%	1 548	1,85%	1 451	0,64%	1 435	0,23%
Total	3 165	3 307	1 658	2,10%	1 733	2,07%	1 507	0,67%	1 574	0,25%

La position financière nette du Groupe s'établit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	30.06.2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	1 633	1 789
Passifs financiers portant intérêts (B)	3 165	3 307
Juste valeur des instruments dérivés de taux en couverture de la dette (C)	29	19
Total (A) - (B) + (C)	(1 503)	(1 499)

L'émission du 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) pour 1,2 milliard de dollars américains a été conservée en dollars américains et n'a donc pas fait l'objet d'un swap de change. La variation de la contrevaletur euros de cette émission a eu un impact négatif de 84 millions d'euros dans la position financière nette du Groupe au 30 juin 2015.

Le gearing du Groupe ressort à :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014 *	30.06.2015
Position Financière Nette	(1 503)	(1 499)
Capitaux Propres	6 491	6 357
Gearing	23,16%	23,58%

* Les données publiées au titre de l'exercice 2014 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » (cf. Note 3.c - Impacts au 31 décembre 2014)

PRINCIPAUX EMPRUNTS A LONG TERME A L'ORIGINE

- Emission le 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US dont :
 - Tranche A : 155 millions de dollars US à 7 ans (échéance février 2019) coupon taux fixe de 3,70%
 - Tranche B : 540 millions de dollars US à 10 ans (échéance février 2022) coupon taux fixe de 4,28%
 - Tranche C : 505 millions de dollars US à 12 ans (échéance février 2024) coupon taux fixe de 4,43%

Les tranches B et C respectivement à 10 et 12 ans ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt en dollars US (swap à taux variable sur le Libor US 6 mois). La tranche A a été maintenue à taux fixe.

Cette émission initialement à taux fixe ressort en 2015 à 2,49 % après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.

- Emprunt obligataire Safran de 200 millions d'euros à 10 ans émis le 11 avril 2014 (échéance 11 avril 2024) auprès d'investisseurs français. Il a fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt en euros (swap à taux variable sur l'Euribor 3 mois). Cet emprunt initialement à un taux fixe ressort en 2015 à 1,51 % après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.
- Emprunts Banque Européenne d'Investissement (BEI) de 225 millions d'euros (225 millions d'euros au 31 décembre 2014) à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0,73% et ayant un amortissement linéaire annuel à compter du 17 décembre 2013 avec échéance finale 17 décembre 2020.
- Financement Épargne Salariale dans le cadre du PEG de 283 millions d'euros (417 millions d'euros au 31 décembre 2014). L'échéance maximum est de 5 ans et la part à moins d'un an représente 184 millions d'euros. Le taux de rémunération défini annuellement indexé sur le taux BTAN 5 ans est de 1,15 % pour 2015 (contre 1,87 % en 2014).

Les autres emprunts à long moyen terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

PRINCIPAUX EMPRUNTS A COURT TERME

- Billets de trésorerie : 1 054 millions d'euros (946 millions d'euros au 31 décembre 2014). Ce montant regroupe plusieurs tirages aux conditions de marché sur des échéances à moins d'un an.
- Comptes courants financiers des filiales : 128 millions d'euros (126 millions d'euros au 31 décembre 2014). Rémunération indexée sur les taux Euribor.

Les autres dettes à court terme sont constituées de montants unitaires non significatifs.

CESSION DE CREANCES SANS RECOURS

Il faut noter que la position financière nette au 30 juin 2015, comme au 31 décembre 2014, n'inclut pas les lignes de cession de créances clients sans recours dont deux sont arrivées à échéance au premier semestre 2015 et n'ont pas été renouvelées.

- CFM Inc. :
 - La ligne confirmée de 200 millions de dollars US consentie par General Electric Capital Corp., a pris fin au premier semestre 2015. Pour mémoire, elle était utilisée au 31 décembre 2014 à hauteur de 160 millions de dollars US soit 80 millions de dollars US à 50%,
 - Ligne confirmée de 1 650 millions de dollars US à 364 jours renouvelée en décembre 2014 par un pool de 10 banques coordonné par Royal Bank of Scotland avec une augmentation temporaire à 1 754 millions de dollars US de juin à août 2015 en raison d'un accroissement de l'activité de CFM, utilisée au 30 juin 2015 à hauteur de 1 754 millions de dollars US (soit 877 millions de dollars US à 50 %) contre 1 126 millions de dollars US (soit 563 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2014.
- CFM SA :
 - La ligne consentie par Medio Credito (Groupe Intesa San Paolo) d'un équivalent en dollars US de 110 millions d'euros s'est échu début 2015. Pour mémoire, elle était utilisée à hauteur de 70 millions de dollars US (soit 35 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2014.

Note 20 - Autres passifs financiers courants et non courants

	31.12.2014	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements	30.06.2015
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	188	(41)	3	1	-	151
Dettes sur acquisition de titres	38	(4)	-	-	(23)	11
Total	226	(45)	3	1	(23)	162
non courant	101					64
courant	125					98

Note 21 - Gestion des risques de marché et dérivés

Les risques de marché principaux auxquels le Groupe est soumis sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque sur les matières premières cotées, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La valeur comptable des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014		30.06.2015	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
Gestion du risque de taux d'intérêt	29	-	19	-
Swaps payeurs taux variable	29	-	19	-
Gestion du risque de change	375	(1 616)	625	(3 922)
Swaps de change	-	-	-	-
Achats et ventes à terme de devises	163	(364)	218	(878)
Options de change	212	(1 252)	407	(3 044)
Gestion du risque de matières premières	2	(20)	-	(31)
Achat à terme de matières premières	2	(20)	-	(31)
Total	406	(1 636)	644	(3 953)

Tous les dérivés sont classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 (comme au 31 décembre 2014).

L'évaluation de la juste valeur des dérivés a été effectuée en prenant en compte l'ajustement de crédit de valeur (CVA) et l'ajustement de débit de valeur (DVA).

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

La majorité du chiffre d'affaires des activités Propulsion et Equipements aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. L'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités s'est élevé à 3,45 milliards de dollars US pour le premier semestre 2015 (contre 3,10 milliards de dollars US au premier semestre 2014).

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture (décrite ci-après) dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

POLITIQUE DE COUVERTURE

La politique de gestion du risque de change est décrite au paragraphe 3.1 (note 27) du document de référence 2014.

DERIVES DE CHANGE

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

(en millions de devises)	31.12.2014				30.06.2015			
	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans
Contrat forward	(201)				(660)			
Position vendeuse de USD	(307)	9 036	7 054	1 982	(754)	9 221	8 971	250
<i>Dont contre EUR</i>	<i>(306)</i>	<i>8 457</i>	<i>6 675</i>	<i>1 782</i>	<i>(758)</i>	<i>8 791</i>	<i>8 691</i>	<i>100</i>
Position acheteuse de USD	70	(917)	(667)	(250)	39	(310)	(150)	(160)
<i>Dont contre EUR</i>	<i>48</i>	<i>(497)</i>	<i>(297)</i>	<i>(200)</i>	<i>33</i>	<i>(200)</i>	<i>(100)</i>	<i>(100)</i>
Position vendeuse de CAD contre CHF	3	36	36	-	4	30	30	-
Position vendeuse de EUR contre GBP	48	550	200	350	78	400	150	250
Position vendeuse de EUR contre CAD	27	240	-	240	33	240	80	160
Position acheteuse de EUR contre CHF	1	(11)	(11)	-	-	(6)	(6)	-
Position acheteuse de EUR contre SGD	(18)	(280)	(280)	-	(18)	(140)	(140)	-
Position acheteuse de PLN contre EUR	1	(255)	(85)	(170)	2	(284)	(85)	(199)
Position acheteuse de MXN contre USD	(26)	(6 900)	(2 300)	(4 600)	(44)	(7 800)	(2 400)	(5 400)
Options de change	(1 040)				(2 637)			
Achat Put USD	179	12 400	5 900	6 500	133	12 600	6 600	6 000
Vente Put USD	15	(1 800)	(1 800)	-	22	(2 000)	(500)	(1 500)
Vente Call USD	(1 001)	28 350	12 350	16 000	(2 370)	31 800	16 075	15 725
Achat Call USD	6	(3 600)	(3 600)	-	229	(6 225)	(3 225)	(3 000)
Achat Put EUR	3	280	280	-	-	-	-	-
Vente Call EUR	(3)	560	560	-	-	-	-	-
Achat Call SGD	-	-	-	-	2	(238)	(238)	-
Vente Put SGD	-	-	-	-	(1)	(476)	(476)	-
Accumulateurs Vendeurs de USD (2)	(198)	6 434	6 434	-	(506)	5 980	5 980	-
Accumulateurs Acheteurs de USD (2)	(41)	(503)	(503)	-	(146)	(3 074)	(253)	(2 821)
Total	(1 241)				(3 297)			

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros ; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises.

(2) Les montants notionnels des accumulateurs représentent les montants accumulables maximum jusqu'au dénouement des instruments.

L'évolution de juste valeur de (2 056) millions d'euros entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015 se décompose entre (2 138) millions d'euros de variation de juste valeur des instruments dérivés de change non dénoués au 30 juin 2015 et 82 millions d'euros de primes versées.

Au regard des contraintes comptables liées à l'application de la norme IAS 39, le Groupe a décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture et de comptabiliser en résultat financier la totalité de la variation de la juste valeur de ses dérivés. Ainsi la variation de juste valeur des dérivés non dénoués à la clôture ((2 138) millions d'euros) est inscrite en résultat financier de la période : (2 123) millions d'euros en « perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change » correspondant aux dérivés en couverture du chiffre d'affaires net des achats futurs, (29) millions d'euros en « gain ou perte de change » correspondant aux dérivés affectés à la couverture des positions bilantielles et 14 millions d'euros en « gain ou perte de change » correspondant aux primes échues sur la période.

Parallèlement, afin de traduire les effets économiques de sa politique de couverture contre le risque de change, le Groupe établit des comptes ajustés dans lesquels les résultats des opérations de couverture sont présentés sur les mêmes périodes que ceux des flux couverts (cf. préambule).

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est décrite dans le paragraphe 3.1 (note 27) du document de référence 2014.

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET EURO

L'émission obligataire pour 200 millions d'euros effectuée au premier semestre 2014 a été variabilisée avec des swaps de taux payeur variable / receveur fixe, à échéance avril 2024.

Ces swaps font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014					30.06.2015				
	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux										
Payeur variable	14	200	-	-	200	8	200	-	-	200
Total	14					8				

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET USD

L'émission du 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) pour 1,2 milliard de dollars US a été partiellement variabilisée. Ainsi, dès l'origine, des swaps de taux payeur variable/receveur fixe en dollars US ont été mis en place sur les deux tranches à 10 et 12 ans pour respectivement 540 millions de dollars US et 505 millions de dollars US. La tranche à 7 ans de 155 millions de dollars US a été maintenue à taux fixe.

Ces swaps font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014					30.06.2015				
	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux dollars US										
Payeur variable couverture de juste valeur	15	1 045	-	-	1 045	11	1 045	-	-	1 045
Payeur fixe couverture juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	15					11				

GESTION DU RISQUE MATIERES PREMIERES

La politique de gestion du risque matières premières est décrite dans le paragraphe 3.1 (note 27) du document de référence 2014

La juste valeur des dérivés (achats à terme sur le LME) est de (31) millions d'euros au 30 juin 2015 ((18) millions d'euros au 31 décembre 2014).

Au regard des difficultés à documenter une relation de couverture entre ces dérivés et des achats de produits semi-finis incluant d'autres éléments que les matières premières couvertes, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations de couverture du risque matières comme ne relevant pas de la comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ces dérivés.

Note 22 - Parties liées

Le Groupe a retenu, conformément à IAS 24, les parties liées suivantes : actionnaires de Safran (Etat français inclus), sociétés dans lesquelles ces actionnaires détiennent des participations, les entreprises associées, les co-entreprises, et les dirigeants.

L'Etat français détient également une action dans la société Herakles qui peut lui permettre de s'opposer à tout changement de contrôle de la société et à la vente d'actif de cette société.

Les relations avec les entreprises associées ne sont pas significatives sur 2014 et 2015. Elles ne sont donc pas incluses dans le tableau ci-dessous.

Les relations avec les parties liées autres que les co-entreprises sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014	30.06.2015
Ventes aux parties liées autres que les co-entreprises	1 725	1 628
Achats auprès des parties liées autres que les co-entreprises	(61)	(54)
	31.12.2014	30.06.2015
<i>(en millions d'euros)</i>		
Créances sur les parties liées autres que les co-entreprises	1 865	1 669
Dettes envers les parties liées autres que les co-entreprises	1 470	1 414
	31.12.2014	30.06.2015
<i>(en millions d'euros)</i>		
Garanties données autres que les co-entreprises (engagements hors bilan) (1)	1 815	1 975

(1) cf. Note 23.a - Engagements hors bilan et passifs éventuels liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les transactions avec les parties liées autres que les co-entreprises concernent principalement la livraison de produits aéronautiques à Airbus et à la Direction Générale de l'Armement.

Les relations avec les co-entreprises sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2014	30.06.2015
Ventes aux co-entreprises	85	181
Achats auprès des co-entreprises	(39)	(41)
<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	30.06.2015
Créances sur les co-entreprises	51	95
Dettes envers les co-entreprises	247	355
<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	30.06.2015
Garanties données aux co-entreprises (engagements hors bilan) (1)	-	-

(1) cf. Note 14 - Participations comptabilisées par mise en équivalence

Note 23 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

23.a. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DU GROUPE

(i) Engagements donnés et passifs éventuels

Les différents engagements donnés liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	30.06.2015
Engagements d'achat d'immobilisations incorporelles	367	382
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	289	289
Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation	3 275	3 668
Contrat de location simple	385	404
Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe	43	36
Autres engagements	247	250
Total	4 606	5 029

Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation

Ces garanties sont majoritairement constituées de garanties octroyées par Safran en faveur de tiers (clients/donneurs d'ordre, essentiellement les avionneurs), dans lesquelles Safran ou ses filiales se portent garant, conjoint et solidaire, de la bonne exécution par leurs filiales respectives de leurs engagements contractuels, pris sur des programmes d'étude, conception, développement, fabrication, commercialisation et support des produits desdites filiales. Ces garanties sont en général consenties pour la durée du programme concerné, avec un montant d'engagement plafonné.

Les garanties données à Airbus font par ailleurs partie du montant de « garanties données aux parties liées » figurant dans la Note 22 - Parties liées.

Contrats de location simple

Les engagements au titre des contrats de location simple s'analysent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	30.06.2015	Paiements dus par période		
	Total	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location simple	385	404	70	220	114
Total	385	404	70	220	114

Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe

Les garanties financières mentionnées dans ce tableau concernent les financements aéronautiques en place à la date de clôture accordées en support des ventes de moteurs civils, sous forme de financement avion ou garantie de valeur d'actif.

L'exposition brute au titre de ces engagements de financement s'élève, en devise de transaction, à 40 millions de dollars US au 30 juin 2015 (52 millions de dollars US au 31 décembre 2014). Ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par Safran. En effet, compte tenu notamment de la valeur des actifs sous-jacents obtenus en gage, l'exposition nette ressort à 35 millions de dollars US au 30 juin 2015 (35 millions de dollars US au 31 décembre 2014) et donne lieu à la constitution d'une provision dans les comptes (cf. Note 17 - Provisions).

Les promesses de financement accordées dans leur principe aux clients, aux côtés des avionneurs, dans le cadre de certaines campagnes de vente de moteurs civils, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes et correspondent en général à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés. Ces promesses ne font pas partie de l'exposition brute car i) la probabilité d'exercice par la compagnie aérienne est trop incertaine du fait de l'éloignement des livraisons, et ii) historiquement peu d'engagements ont été exercés du fait de conditions non incitatives et du caractère « dernier recours » derrière le marché actif des banques, assureurs-crédit et investisseurs.

Passifs éventuels liés à l'activité courante

Dans le cadre de leur activité courante, Safran ou certaines de ses filiales et opérations conjointes ou consortiums dont elles sont actionnaires ou membres peuvent faire l'objet de réclamations de la part des clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties de fonctionnement contractuellement accordées et provisionnées ou intégrées au coût des contrats (cf. Note 2.b - Provisions et Note 17 - Provisions). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la Note 24 - Litiges, pour les plus significatives.

(ii) Engagements reçus

Les différents engagements reçus liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	30.06.2015
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	16	13
Garanties de bonne fin	32	29
Avals, cautions reçus	52	59
Autres engagements reçus	7	8
Total	107	109

23.b. ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS LIES AU PERIMETRE DU GROUPE

A l'occasion d'acquisitions ou de cessions de sociétés, des garanties d'actif ou de passif ont été données ou reçues.

(i) Garanties de passif données

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	30.06.2015
Garanties de passifs données (1)	5	5

(1) Garanties de passif dont le montant est contractuellement déterminé ou déterminable

(i) Garanties de passif reçues

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014	30.06.2015
Garanties de passifs reçues (1)	38	42

(1) Les montants de garanties de passif reçues au 30 juin 2015 n'incluent pas les garanties reçues de SNPE dans le cadre de l'acquisition de SME, décrites ci-après.

Garanties reçues de SNPE :

Le contrat de cession d'actions SME, prévoit que SNPE accorde à Safran une garantie spécifique, d'une durée de 30 à 40 ans, relative aux passifs environnementaux résultant de l'exploitation passée sur 8 sites. Le plafond de cette garantie s'élève à 240 millions d'euros pendant 15 ans et à 200 millions d'euros ensuite et 10% des coûts resteront à la charge de Safran. Il est prévu une sous-limite de garantie spécifique au titre des dépollutions en cours d'activité qui est de 91 millions d'euros incluant une sous-limite de garantie spécifique au titre des pollutions liées à l'utilisation de perchlorates (d'ammonium et de sodium), à traiter dans le cadre du « Plan Perchlorate » qui est de 40 millions d'euros. Safran prendra en charge 10% des coûts des dépollutions et 50% des coûts du Plan Perchlorate. Ce plan a été défini conjointement entre Safran et SNPE dans les 18 mois suivant la date d'acquisition afin de définir, réduire et/ou confiner les sources de pollution au perchlorate d'ammonium et sa réalisation doit s'effectuer sur 5 ans. Ces garanties accordées par SNPE à Safran sont contre-garanties par l'Etat français à hauteur de 216 millions d'euros. Dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture et de la détermination de l'écart d'acquisition, des études environnementales ont été menées afin de valoriser ces passifs et passifs éventuels environnementaux, ainsi que les garanties accordées.

Le contrat de cession d'actions prévoit également d'autres garanties accordées par le vendeur avec un plafond de 25 millions d'euros et des limitations dans le temps pouvant aller de 3 à 10 ans selon la nature des garanties.

La Convention de Garantie Environnementale accordée par SNPE à Safran est mise en œuvre de manière continue au rythme des coûts effectivement encourus au titre des actions de dépollution engagées pour traiter les pollutions résultant de l'exploitation passée.

Au 30 juin 2015, aucune autre de ces garanties n'est mise en œuvre et ne justifie de provision dans les comptes consolidés du Groupe.

23.c. ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS LIES AU FINANCEMENT DU GROUPE

Les engagements reçus en matière de financement correspondent :

- à la partie non utilisée, le cas échéant, des lignes de cession de créances déconsolidantes (cf. Note 19 - Passifs financiers portant intérêts), et
- aux lignes de crédits syndiqués confirmées et non utilisées.

Note 24 - Litiges

Safran et certaines de ses filiales sont impliquées dans certaines procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de leurs activités. Safran et certaines de ses filiales font également l'objet de certaines demandes, actions en justice ou procédures réglementaires qui dépassent le cadre du cours ordinaire de leurs activités. Les plus significatives sont résumées ci-après.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Safran et ses filiales du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Safran et ses filiales du bien-fondé des demandes et des arguments de défense, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Safran estime qu'il a comptabilisé les provisions adéquates au regard des risques encourus.

- La responsabilité de certaines filiales de Safran est invoquée dans le cadre des procédures civiles et/ou pénales à l'occasion des accidents aéronautiques. L'indemnisation éventuelle des parties civiles pour la part concernant Safran ou ses filiales est prise en charge par la police d'assurance Groupe.
- Suite au non-respect par SME (devenue Herakles) d'un arrêté préfectoral en date du 18 juin 2009 ayant fait l'objet d'un procès-verbal de délit le 4 mai 2010, le procureur de la république a engagé une procédure à l'encontre d'Herakles. Cet arrêté préfectoral se rapportant au site de Toulouse, prescrivait la communication et la mise à jour de certains documents dans le cadre de la réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE) sous certains délais que SME n'avait pu respecter. Le procureur avait requis une peine d'amende à l'encontre d'Herakles de 100 000 euros. Deux associations de protection de l'environnement s'étaient constituées partie civile et réclamaient un montant global de 8 000 euros. Par jugement en date du 25 mars 2015 le tribunal correctionnel de Toulouse a condamné Herakles à une peine d'amende de 50 000 euros et à verser 2 000 euros à chaque association. La procédure est close.

La Communauté Urbaine de Bordeaux (« CUB »), a assigné Herakles en référé expertise devant le tribunal de Grande Instance de Paris. Par ordonnance du 3 mai 2012, un expert judiciaire a été désigné aux fins de déterminer l'origine et l'impact de la présence de perchlorate d'ammonium dans certaines sources d'eau potable. Lors des travaux d'expertise la CUB, propriétaire des captages, a évalué son préjudice de façon provisoire à environ un million d'euros ; la Lyonnaise des Eaux, titulaire de la délégation de service public, a quant à elle réclamé un préjudice de l'ordre de deux millions d'euros. Le rapport d'expertise est envisagé courant juillet 2015.

Les accords relatifs à l'acquisition par Safran de SME (devenue Herakles) incluent l'octroi d'une garantie environnementale, de SNPE à Safran. Les termes et conditions de cette garantie prévoient également la réalisation par Herakles d'investigations complémentaires et l'adoption

d'un plan d'action pour la gestion du perchlorate (cf. Note 23 - Engagements hors bilan et passifs éventuels).

- Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels figure l'ex-groupe Snecma, a été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage par un client commun réclamant une somme qui, selon le demandeur, ne saurait être inférieure à 260 millions de dollars US et pour laquelle le groupe d'industriels peut être solidaire à l'égard du demandeur. Cette demande était relative à l'exécution d'anciens contrats réalisés par ces industriels et dans lesquels la participation de l'ex-groupe Snecma était de l'ordre de 10 %. Dans le cadre d'un accord signé entre les parties en juin 2003, le demandeur s'est désisté de l'instance. En novembre 2012, ce dernier a notifié une nouvelle requête en arbitrage sur des fondements similaires à ceux de 2002 pour un montant révisé de 226 millions d'euros. Les industriels contestent fermement cette demande et à ce jour, il n'est pas possible d'évaluer le risque financier éventuel. En conséquence, Safran n'a pas constitué de provision. Cette procédure est toujours en cours.
- Safran a fait l'objet d'une sanction de la Commission Européenne le 2 avril 2014 relative à des activités de Silec Cable, ex-filiale de Sagem SA. cédée fin 2005 à General Cable. General Cable, également sanctionné, a formulé une réclamation à Safran, au titre du contrat de cession, afin de préserver ses droits. Safran s'est acquitté de l'amende de 8,5 millions d'euros en 2014. S'appuyant sur la décision de la Commission, des actions judiciaires en remboursement de surfacturation ont déjà été entamées par un certain nombre d'acheteurs de câble auprès des fournisseurs condamnés par la Commission Européenne. La responsabilité solidaire de Safran a été engagée avec d'autres fournisseurs dans le cadre d'une de ces actions contentieuses et pourrait être recherchée dans le cadre d'autres actions contentieuses en Europe. A ce jour, il n'est pas possible d'évaluer le risque financier éventuel et Safran n'a pas constitué de provision pour ce risque.

Litiges et risques fiscaux

- En 2007, le redressement notifié au titre des règles de répartition des charges d'impôts appliquées entre la société mère Snecma et ses filiales intégrées jusqu'à 2004, qui s'élève à 14 millions d'euros d'impôts, a fait l'objet d'une réclamation contentieuse devant l'Administration fiscale qui a été rejetée le 24 juin 2011. Safran a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal Administratif. Par jugement en date du 4 juillet 2013, le Tribunal Administratif de Montreuil a donné partiellement satisfaction à Safran en prononçant la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt pour un montant de 7,2 millions d'euros. Safran a interjeté appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles pour le surplus. Par un arrêt du 30 décembre 2014, cette dernière a fait droit aux demandes de Safran. Le Ministre des Finances et des Comptes publics a présenté le 2 mars 2015 un recours en cassation devant le Conseil d'Etat.
- Par notification adressée à Safran fin 2006, l'administration fiscale a redressé Safran au titre de l'IS pour un montant de 11,7 millions d'euros. L'administration fiscale a procédé au recouvrement de ce montant en septembre 2009. Cette rectification a fait l'objet d'une réclamation contentieuse déposée par la société Safran en 2011, rejetée le 20 juin 2012 par l'administration fiscale. La société Safran a saisi le Tribunal Administratif de Montreuil le 3 août 2012 qui par jugement du 18 novembre 2014, a rejeté les requêtes de Safran. La société Safran a décidé de faire appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles.
- Une filiale du groupe au Brésil se voit reprocher de ne pas avoir appliqué sur les années 2010-2011 une taxe sur la valeur ajoutée (ICMS) lorsqu'elle vend des produits à ses clients. Après les jugements rendus en 1^{ère} instance et des premiers jugements en appel dont une partie sont favorables à la société, le risque s'élève désormais à 81 millions de réals brésiliens soit environ 23 millions d'euros (dont 57 millions de réals au titre de pénalités et d'intérêts). La société continue de contester le bienfondé de ces redressements. Elle s'appuie notamment sur un avis juridique et sur une jurisprudence de la Cour Suprême brésilienne. En conséquence, il n'a été constitué aucune provision à ce jour.

- L'administration fiscale canadienne a remis en cause les prix de transfert pratiqués par une filiale du groupe. Les montants redressés s'élèvent à 26 millions de dollars canadiens soit environ 18,6 millions d'euros (droits et pénalités). Bien que la société conteste l'intégralité du redressement, elle a dû régler à ce jour 16 millions de dollars canadiens. En sus de la contestation du bien-fondé du redressement, la société a saisi les autorités compétentes au Canada, au Royaume-Uni et en France afin d'éliminer tout risque de double imposition dans l'hypothèse où le redressement serait maintenu au Canada.

À la connaissance de Safran et de ses filiales, il n'existe pas d'autres procédures réglementaires, judiciaires, ou d'arbitrage, en cours, qui pourraient avoir des effets significatifs sur la situation financière de Safran et/ou du Groupe.

Note 25 - Evénements postérieurs à la date de clôture

Néant.

